

Analyse du coût de formation du BAFA

Rapport final

Etude financée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Jean DANREY

François ORIVEL

Novembre 2001

SOMMAIRE

Avant-propos

Introduction

Première partie : l'offre et la demande de formation, deux aspects assez méconnus

- 1 Une offre de formation caractérisée par son hétérogénéité
 - 1.1 Un ancrage idéologique en délitescence
 - 1.2 Un système de formation en cours de modification
 - 1.3 Une grande diversité de stratégies et/ou de pratiques dans l'élaboration de l'offre de formation
- 2 L'évolution de la demande
 - 2.1 Une pénurie d'informations
 - 2.2 L'évolution quantitative
 - 2.3 Un essoufflement et une diversification de la demande
 - 2.4 Le BAFA, une réponse générale à une demande diversifiée
 - 2.5 L'ajustement de l'offre à la demande

Deuxième partie : le coût de formation

- 1 La préparation de l'enquête
 - 1.1 Le champ de l'enquête et ses caractéristiques
 - 1.2 La méthodologie
 - 1.3 La grille de collecte des données sur les coûts
- 2 Les coûts unitaires
 - 2.1 Définitions et mode de présentation
 - 2.2 Les coûts par stagiaire
 - 2.3 Les coûts par journée de formation
 - 2.4 Les coûts horaires par stagiaire
- 3 Structure des coûts unitaires
 - 3.1 Les charges opérationnelles
 - 3.2 Les charges de structure
- 4 Un essai d'approche des coûts par Région
- 5 L'effet de la taille des groupes
- 6 La prise en compte des aides financières

Conclusion

Avant-propos

Le fonctionnement des Centres de Vacances et de Loisirs repose essentiellement sur des équipes pédagogiques constituées de directeurs et d'animateurs pour lesquels la réglementation en vigueur (arrêté du 26 mars 1993) impose qu'une fraction importante soit titulaires du BAFD pour les premiers, du BAFA pour les seconds. Il ne s'agit pas de diplômes professionnels. La formation qui permet d'obtenir ces Brevets n'est pas une filière professionnelle. Les organismes habilités à la dispenser sont privés et régis par la loi de 1901.

Depuis quelques années, les tarifs d'inscription aux stages de formation donnent lieu à polémique.

. Pour l'un des membres de la Commission parlementaire d'information sur **les métiers de l'animation** (Rapport présenté par M. le député Philippe VUILQUE) : « Le coût de la formation (du BAFA) est aujourd'hui créateur d'inégalités, entre les jeunes, entre les départements et même d'une commune à l'autre selon les aides accordées localement ».

. L'Avis présenté par le CES sur **l'accueil des jeunes dans les centres de vacances et de loisirs** est tout aussi catégorique. « Les formations sont payantes, chères en général. Elles sont assurées, pour l'essentiel, par des organismes liés aux employeurs du secteur qui maîtrisent en conséquence offre de formation et offre d'emploi... ».

Evoquant la complexité des problèmes que le secteur de l'animation doit résoudre, le Rapport VUILQUE insistait sur une « triple exigence de clarification, de simplification et de démocratisation ». L'étude confiée à l'IREDU par le Ministère de la Jeunesse et des Sports s'inscrit dans la première exigence de ce triptyque, une préoccupation de clarification

L'IREDU tient à exprimer sa gratitude à toutes celles et ceux qui ont accepté d'apporter leurs concours et leur contribution à cette recherche.

. Tous les membres de la Délégation à l'Emploi et aux Formations ainsi que la Mission Statistique du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

. Les personnels qui, dans les DRDJS et les DDJS, sont chargés du BAFA.

Nos très sincères remerciements s'adressent évidemment à tous les acteurs du secteur associatif qui participent aux dispositifs national et régional de formation au BAFA, notamment qui ont répondu favorablement à la demande de coopération du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ce Rapport a été nourri par les entretiens qu'ils nous ont accordés, parfois à plusieurs reprises (tant au siège que sur les sites de formation) ainsi que par les nombreuses informations qu'ils nous ont transmises. Ils n'ont jamais considéré notre étude comme faisant partie d'une mission de contrôle et d'expertise comptable. Nous espérons avoir répondu à leurs attentes.

Nous savons gré aussi à la CNAF et aux IUFM de nous avoir aimablement fourni rapports et données relatifs au BAFA.

Enfin, nous tenons à affirmer, s'il en était besoin, que les idées exprimées dans cette étude relèvent de notre seule responsabilité.

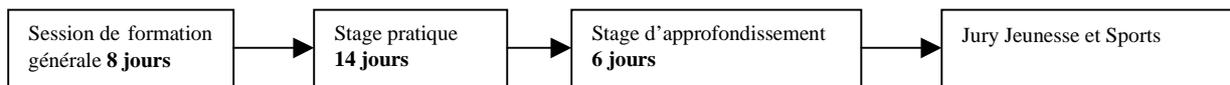
Jean DANREY
Ingénieur de Recherche au CNRS

François ORIVEL
Directeur de Recherche au CNRS

Introduction

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centre de vacances et de loisirs (**BAFA**) représente près des 3/4 des diplômes d'Etat (professionnels et non professionnels) délivrés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Ce diplôme est obtenu à l'issue d'un **parcours de formation** qui doit être accompli en **28 jours** dans un délai de 30 mois maximum. Il comprend 3 étapes à franchir successivement et dans l'ordre. Elles s'achèvent par l'examen du dossier du candidat devant un jury désigné par le DRDJS et présidé par le DDJS, qui délivre ou non le diplôme.



Le BAFA vise non seulement à favoriser l'acquisition de compétences pour encadrer et animer les séjours d'enfants et d'adolescents en centres de vacances et loisirs mais aussi à faire bénéficier environ **52 000 jeunes**, chaque année, d'une éducation citoyenne grâce à un engagement social et une expérience de vie collective. Telles sont les deux grandes finalités traditionnelles du BAFA, un diplôme dont la détention permet d'atteindre parfois des objectifs nouveaux tandis que se ferment d'autres horizons. En d'autres termes, les **finalités du BAFA** sont en pleine mutation.

Les Pouvoirs publics eux-mêmes l'ont intégré dans le programme gouvernemental de lutte contre l'exclusion. A cet effet, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a obtenu depuis 1999 une dotation sous forme de bourses réparties par les DRDJS et destinées à faciliter l'accès au BAFA des candidats qui éprouvent des difficultés à faire face aux dépenses de formation.

A travers cette aide publique, l'Etat entendait répondre en partie aux griefs d'un **Rapport d'information sur les métiers de l'animation** (présenté par M. P. VUILQUE) :

« ... le coût des formations est insupportable... le coût de la formation est aujourd'hui créateur d'inégalités ... ». De telles accusations d'origine parlementaire ont naturellement suscité un tollé dans le réseau des organismes de formation au BAFA d'autant plus qu'elles étaient soit fréquemment avancées par certains représentants du Ministère lors des réunions du Groupe technique BAFA soit prises en compte dans des documents officiels (Instruction n° 00-036).

Afin de mettre un terme à ce contentieux, nourri par des accusations "sans preuves" aux dires des Associations, le Ministère a décidé de confier une enquête spécifique à une Equipe du CNRS, l'Institut de Recherche sur l'Economie de l'Education (**IREDU**) connu depuis plus de 30 ans pour ses travaux relatifs aux dépenses d'éducation et à leur efficacité.

Le Rapport final est structuré en deux parties :

- . l'une est consacrée à l'offre et à la demande de formation,
- . l'autre au coût de formation du BAFA.

Première partie : l'offre et la demande de formation, deux aspects assez méconnus.

La création récente (depuis le 1 octobre 1999) d'une Mission « Bases de données et Informations Statistiques » auprès du Ministère rend prématurée une approche quantitative fine d'un système de formation aux dimensions pourtant modestes et aux préoccupations assez éloignées de la collecte et de l'analyse de données. Celles-ci sont d'ailleurs très dispersées et peu fiables.

Dotés de moyens limités, les Services administratifs de l'Administration centrale comme ceux des DRDJS nous ont communiqué les quelques éléments statistiques disponibles, étape préalable pourtant indispensable à toute connaissance du champ d'observation et à toute construction méthodologique.

I Une offre de formation caractérisée par son hétérogénéité

1.1 Un ancrage idéologique en délitescence

L'Avis adopté le 28 juin par le Conseil économique et social sur **l'accueil des jeunes dans les centres de vacances et de loisirs** retrace succinctement les grandes étapes de l'évolution de l'éducation populaire.

Au départ (dans la première partie du XIX^{ème} siècle), c'est le milieu confessionnel qui s'est occupé de la question de l'accueil des jeunes dans une démarche sociale, charitable et sanitaire. Le mouvement laïque agira à son tour sur ce champ d'activité un peu plus tard. Chacun des mouvements est incarné pour le public, et en particulier les enfants, par leurs encadrants, à savoir le curé et l'instituteur.

Au moment où les jeunes supportent de moins en moins la pauvreté des activités proposées et la pesanteur de l'éducation idéologique, l'arrivée du scoutisme (1909 en France) va révolutionner totalement le paysage. Il introduit des concepts novateurs.

Entre les deux guerres, avant même l'instauration des congés payés en 1936, l'imbrication de l'idée de camp avec patronage et colonie de vacances s'accroît. C'est aussi à cette époque que les premiers balbutiements de la municipalisation de ces activités apparaissent, en particulier dans les banlieues ouvrières.

Les comités d'entreprises créés au lendemain de la guerre s'investiront beaucoup dans ce domaine dans les années cinquante et soixante, les centres de vacances pour enfants constituant une de leurs activités principales.

Le IV^{ème} Plan (1962/1965) réclame 50 000 animateurs à l'horizon 1985.

Les grands principes fondateurs de la prise en charge des loisirs des enfants et des adolescents, s'ils se sont enrichis au cours des deux siècles écoulés, restent d'actualité dans leur dimension sanitaire, sociale et éducative, évoluant de l'éducation populaire à l'action culturelle, puis à l'animation socioculturelle.

Ce constat mérite bien entendu d'être nuancé car ce mouvement novateur n'est pas homogène. En effet, émerge un secteur commercial qui peut permettre une diversification de l'offre et occupe ainsi un terrain que n'ont pas pu ou su occuper le mouvement associatif ou le service public. D'autre part, on assiste parfois, de façon marginale, à une dérive marchande à l'intérieur du secteur associatif lui-même.

Cette analyse est certes très schématique mais elle reflète bien la perception qu'ont les Pouvoirs publics des mutations observées dans les organismes responsables de l'accueil des jeunes et, fréquemment, de la formation des encadrants. Toutefois, cette vision serait bien incomplète si l'on ne la situait pas dans un contexte de laïcisation. Citons trois exemples :

. C'est l'UFCV qui, dans les années 50, prend ses distances avec l'Eglise catholique et se réclame du courant personnaliste communautaire issu de la pensée d'Emmanuel Mounier. Elle choisit pour thème de son Université d'automne 2001 « laïcité, pluralisme et rôle des corps intermédiaires », constatant notamment « un déclin des idéologies et des transcendances au profit d'un consensus mou autour de valeurs universelles ».

. C'est le CPCV-Organisme Protestant de Formation dont la Charte affirme (juin 1994) qu'il assure « une présence protestante en référence, explicite ou non, à l'Evangile dans les domaines de l'éducation populaire, de la formation, de l'animation... » alors que les responsables d'un protestantisme laïque et progressiste valorisent l'entraide et la solidarité.

. C'est la Fédération Nationale Léo Lagrange dont l'origine est très proche de la SFIO et qui admet être « écartelée entre deux réalités : d'une part, garder une certaine continuité dans les objectifs qu'elle se fixe et dans les valeurs socialistes qu'elle tient pour fondamentales..., d'autre part, contrainte à recruter des directeurs permanents en dehors de sa communauté, (elle redoute) de perdre (son) homogénéité ».

Toutes ces métamorphoses ont une incidence sur les coûts de formation du BAFA, au moins pour deux raisons que nous développerons ultérieurement.

. Le recours au bénévolat à l'état pur tend à s'essouffler, ce qui contribue à réexaminer son statut et, nécessairement, à accroître les coûts salariaux de la formation comme de l'animation.

. A en croire les responsables des centres de formation au BAFA, l'idéologie passée ou présente de leurs Associations ainsi que leurs objectifs pédagogiques ne constituent plus une force d'attraction majeure pour les familles et leurs enfants candidats au BAFA.

1. 2 Un système de formation en cours de modification

a) *L'organisation actuelle*

Jusqu'à présent, l'offre de formation a été soumise notamment à un **arrêté** datant d'un quart de siècle (11/02/1977) et dont un Groupe de travail ad hoc (7/11/2000) souhaitait non seulement qu'il soit actualisé mais repris sur une base juridique plus solide, à savoir un **décret**. Depuis le 28 septembre 2001, un décret et un arrêté ont réformé l'habilitation du BAFA et du BAFD.

Pendant plus de deux décennies, le dispositif de formation a été régi par une **habilitation** c'est à dire une reconnaissance donnée par l'Etat à un organisme quant à sa capacité de former des candidats en vue d'obtenir les brevets (non professionnels) d'aptitude aux fonctions soit d'animateur (**BAFA**) soit de directeur de centres de vacances et de loisirs (**BAFD**).

Cette habilitation revêtait **deux formes**.

. L'habilitation **générale** (aptitude à former non seulement au BAFA mais aussi au BAFD) était accordée par le Ministère à des Associations agréées au plan national.

. L'habilitation **partielle** (aptitude à former uniquement au BAFA) était délivrée par les DRDJS aux Associations implantées dans leur Région administrative afin de « répondre à un besoin non couvert au niveau local, essentiellement en stage d'approfondissement ».

La **durée** théorique de l'habilitation était courte : 1 an. Dans la réalité et de façon quasi générale, elle était reconduite d'année en année.

b) La composition de l'offre

. L'habilitation générale

En 2001, **19** Associations ont bénéficié de l'habilitation générale, l'une d'elles (le Scoutisme français) regroupant 6 Associations.

Habilitations générales en 2000

Assoc.	Formation générale			Approfond/Qualification			Ensemble		
	Stages	stagiaires	s/S	Stages	stagiaires	s/S	Stages	stagiaires	s/S
UFCV	684	21 562	31, 5	973	19 562	20, 1	1 657	41 124	24, 8
CEMEA	470	14 100	30, 0	562	11 168	19, 9	1 032	25 268	24, 5
Francas*	285	7 845	27,5	261	6 002	23,0	546	13 847	25,3
Léo Lagr.	332	5 347	16, 1	172	3 179	18, 5	504	8 526	16, 9
AFOCAL	142	3 854	27, 1	127	3 492	27, 5	269	7 346	27, 3
Vac. P. T.	118	4 207	35, 6	111	2 800	25, 2	229	7 007	30, 6
Scout. fra	132	3 800	28, 8	98	2 345	23, 9	230	6 145	26, 7
FNAFR	116	2 781	24, 0	116	3 115	26, 8	232	5 896	25, 4
IFAC	112	3 226	28, 8	90	2 086	23, 2	202	5 312	26, 3
CFAG	117	3 053	26, 0	91	1 776	19, 5	208	4 829	23, 2
STAJ	135	3 360	24, 9	79	1 190	15, 0	214	4 550	21, 3
CPCV	84	1 887	22, 5	76	1 230	16, 2	160	3 117	19, 5
FNFR	61	1 525	25, 0	54	1 180	21, 8	115	2 705	23, 5
FSCF	46	1 073	23, 3	56	711	12, 7	102	1 784	17, 5
ATC	36	927	25, 8	35	704	20, 1	71	1 631	23, 0
FOEVEN	28	700	25, 0	24	580	24, 2	52	1 280	24, 6
Pion de F	20	550	27, 5	13	300	23, 0	33	850	25, 8
IFOREP	13	293	22, 5	17	358	21, 0	30	651	21, 7
MRJC	8	182	22, 7	3	65	21, 7	11	247	22, 5
TOTAL	2 939	80 272	28,2	2 958	61 843	20,9	5 897	142 115	24,1

Sources : MJS et *Associations

. en caractères gras, les Associations ayant participé à notre enquête

On remarquera qu'à elles seules **4** Associations accueillait plus des **3/5** des candidats au BAFA :

- . l'UFCV, 29,6 %,
- . les CEMEA, 18,2 %,
- . les Francas, 9,7 %,
- . Léo Lagrange, 6,1 %.

Bien qu'elles fussent qualifiées de **nationales**, ces Associations ne couvraient pas toutes l'ensemble du territoire métropolitain comme le révélait une enquête conduite par le Ministère en 1999.

Ce sera d'ailleurs là un point de vive discussion lorsque viendra prochainement l'heure d'évaluer la « base réelle d'implantation géographique » d'une Association afin « d'endiguer des migrations anarchiques » ou de décourager des opérations de sous-traitance de nature purement commerciale. Certaines Associations y voient déjà le danger d'un « cantonnement territorial arbitraire et d'une sectorisation trop étroite qui présentent un risque d'enfermement » pour les structures concernées. Notons enfin que les stagiaires de certaines associations, qui ne couvrent pas la totalité des régions françaises, peuvent provenir de l'ensemble du territoire.

Unité : Nb

Organisme	Régions	Sessions	Journées
UFCV	21	1559	301 013
CEMEA	22	954	268 756
Francas**	22	550	103 440
Léo Lagrange	17	385	54 842
AFOCAL	8	250	44 920
Vacances Pour Tous	18	193	39 563
Scoutisme français	21	213	37 601
FNAFR	18	232	39 414
IFAC	8	188	*
CFAG**	16	197	35254
STAJ	9	178	24 919
CPCV**	8	121	19 772
FNFR	16	85	*
FSCF	15	75	10 300
ATC	22	67	10 260
FOEVEN	15	63	10 050
Pionniers de France	7	26	195
IFOREP	4	27	*
MRJC	21	12	2 170

Sources : MJS et **Associations * non renseigné

. L'habilitation partielle

Cette forme d'habilitation n'a jamais suscité d'engouement dans les grandes associations soucieuses de « lutter contre l'émiettement de l'offre de formation ». Par ailleurs, des directives écrites ont été adressées aux DRDJS pour que soient exclues de l'habilitation partielle les sessions de formation générale.

Comme on le constatera dans le tableau suivant, la moitié seulement des DRDJS ont obtempéré. Certaines d'entre elles estiment d'ailleurs qu'elles sont beaucoup plus aptes à

évaluer les besoins de formation et l'efficacité des actions réalisées, la déconcentration devant trouver là un champ d'application concrète.

. Se situant à un niveau plus pragmatique, d'autres apprécient « les tarifs raisonnables pratiqués par les organismes bénéficiant d'une habilitation partielle ».

Pour d'autres raisons, les grandes Associations nationales n'ont jamais été enthousiasmées par l'intrusion de ces petites structures dans un **marché de la formation modeste et peu extensible**, redoutant leur stratégie qualifiée parfois de « commerciale » et certaines pratiques de tarification apparentées, selon elles, à du dumping.

. S'agissant de la taille de ce marché de la formation, il est vraisemblable qu'elle avoisine 300 millions de F. soit, à titre de comparaison, l'équivalent du coût annuel de fonctionnement

- de trois lycées accueillant chacun 3 000 élèves,
- ou d'une petite université de 10 000 étudiants.

. Poursuivant ces comparaisons, on peut estimer que ce marché de modeste envergure représente 5 % du budget de l'AFPA ou encore 0,5 pour mille des dépenses d'éducation en France.

Habilitations partielles en 2000

unité : nb

Région	Nb d'assoc.	Sessions réalisées			Nb de stagiaires		
		F. G.	Approf.	Total	F. G.	Approf.	Total
<i>Alsace</i>	5	6	1	7	126	12	138
<i>Aquitaine</i>	14	28	22	50	633	344	977
<i>Auvergne</i>	7	12	12	24	339	184	523
<i>B. Normand</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Bourgogne</i>	3	4	4	8	74	68	142
<i>Bretagne</i>	6	11	10	21	250	176	426
<i>Centre</i>	2	3	1	4	45	7	52
<i>C. Ardenne</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Corse</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>F. Comté</i>	1	-	1	1	-	10	10
<i>H. Normand</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Ile de Fr.</i>	8	-	33	33	-	483	483
<i>L. Roussil.</i>	1	-	1	1	-	16	16
<i>Limousin</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Lorraine</i>	4	6	2	8	174	59	233
<i>M. Pyrén.</i>	11	15	10	25	311	144	455
<i>N. P. de Cal</i>	4	6	4	10	176	94	270
<i>P. de la L.</i>	1	-	8	8	-	160	160
<i>Picardie</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>P. Charent.</i>	1	-	2	2	-	31	31
<i>PACA</i>	14	9	12	21	334	166	500
<i>Rhône--Alp</i>	9	56	48	104	1 285	906	2191
Ensemble	91	156	171	327	3 747	2 860	6 607

Source : DRDJS

. Le potentiel général de formation au BAFA

Outre les **19** Associations nationales bénéficiant d'une **habilitation générale** en 2000, **91** Associations ont participé au dispositif de formation au BAFA grâce à une **habilitation partielle** qui leur fut délivrée par les 3/4 des DRDJS.

Ce dispositif global a permis de former **148 722** candidats au BAFA grâce à **6 224** sessions qui se répartissent de façon égale entre formation générale et approfondissement, cette tendance étant surtout observable dans les Associations bénéficiant d'une habilitation générale.

. Malgré les directives du Ministère, 44 % des sessions réalisées dans le cadre de l'habilitation partielle concernent la formation de base.

. Toutefois, il convient de ne pas surévaluer l'importance de l'habilitation partielle au sein du dispositif national de formation au BAFA. Celle-ci, en 2000, ne représentait que 5,3 % des sessions réalisées et 4,4 % des stagiaires accueillis. Un an plus tôt, ces deux pourcentages se situaient aux environs de 6,8 %.

Enfin, quelle que soit la forme de l'habilitation (générale ou partielle), le nombre moyen de stagiaires par session était quasiment identique, **28** en formation générale et **21** en approfondissement, tant au niveau national que régional.

A compter du 1^{er} janvier 2002, l'habilitation partielle est supprimée. L'habilitation est scindée dorénavant en deux champs territoriaux (l'un national et l'autre régional) bénéficiant des mêmes prérogatives dans les domaines du BAFA et du BAFD, ceci pour une période de trois ans renouvelable. Pour plus de précision, il convient de se reporter au J.O. du 28 septembre 2001.

1.3 Une grande diversité de stratégies et/ou de pratiques dans l'élaboration de l'offre de formation

Si les contenus de la formation sont identiques d'un organisme à un autre, la construction de l'offre résulte de plusieurs facteurs qui varient selon l'origine et l'ancienneté de l'Association, ses objectifs, sa structure, son mode d'acquisition et/ou de rémunération des différentes ressources mobilisées pour réaliser une session, son approche de la demande, etc.

a) Une origine plus ou moins lointaine

Nous avons précédemment évoqué les grandes étapes de l'évolution des mouvements qui, issus des courants philosophiques et politiques de notre pays, se sont intéressés aux loisirs des enfants et des jeunes hors de l'école.

Les Associations les plus anciennes se réfèrent à leur longue expérience pédagogique et bénéficient d'une audience d'autant plus grande auprès des Pouvoirs publics que certains responsables de haut niveau sont issus de leur rang.

. La plus ancienne fait remonter à **1866** la date de sa création sous forme d'une Ligue destinée à former des citoyens dans une perspective républicaine. Après un siècle et demi d'existence au cours duquel elle a favorisé la naissance de deux grands organismes de formation laïques,

c'est aujourd'hui une vaste Confédération regroupant des Fédérations départementales rassemblant près de 33 000 associations locales.

. L'Association qui offre le plus grand nombre de stages au BAFA et enregistre la moitié des inscriptions à ce brevet a été fondée en **1907**.

Les Associations les plus jeunes sont souvent nées **après mai 1968** c'est-à-dire à une période où de fortes turbulences ont secoué les grandes Associations d'éducation populaire. Quelques-unes de leurs composantes ou certains de leurs animateurs sont entrés ouvertement en dissidence, créant leurs propres organismes et entraînant parfois dans leur sillage une clientèle qui fait évidemment défaut à leurs Associations d'origine et occasionne un alourdissement structurel des coûts de fonctionnement de celles-ci. Par ailleurs, l'époque est révolue où un Comité ad hoc pouvait proposer (imposer diront les petites Associations) une tarification des inscriptions au BAFA.

Les ruptures sont encore trop fraîches pour que l'on se plaise à imaginer un partenariat générateur d'économies d'échelle.

b) Une gamme d'objectifs et de prestations très diversifiée

Si la quasi-totalité des Associations entendent promouvoir **l'éducation populaire** en vue de former des citoyens responsables et autonomes dans une république laïque, elles se différencient les unes des autres notamment par la gamme des prestations offertes et les catégories de public auxquelles elles s'adressent.

Ainsi, la formation au BAFA peut exceptionnellement constituer la finalité majeure d'une Association et, par conséquent, représenter jusqu'à **85 %** de son chiffre d'affaires. Eu égard aux risques financiers inhérents à une telle situation, elle cherche à diversifier ses prestations.

Il arrive aussi que ce pourcentage varie de **3 à 80 %** dans une Association dont les entités régionales ont acquis un large degré d'autonomie dans le choix de leurs objectifs.

Depuis fort longtemps, les grosses Associations ont opté pour la diversification des prestations offertes à des publics variés.

. L'une d'elles, après 50 ans d'existence, regroupe 180 000 familles en milieu rural dans un esprit de rapprochement entre les générations. Ses 3 300 Associations locales proposent une multiplicité d'activités orientées vers la petite enfance (crèches, haltes-garderies, garderies avant et après l'école, haltes-jeux), l'enfance et la jeunesse (organisation de centres de loisirs, camps de vacances, séjours à l'étranger), défense du consommateur, etc. La politique de formation au BAFA s'intègre alors dans une stratégie globale où cet investissement éducatif doit permettre d'exploiter des connaissances acquises en BAFA dans d'autres domaines que les centres de vacances et de loisirs, par exemple dans des actions locales centrées sur la jeunesse (foyer de jeunes, animation éducative ou culturelle).

. Une autre « entreprise associative » (elle emploie plus de 800 salariés), ainsi qu'elle se qualifie elle-même, entend contribuer à l'éducation des enfants, des jeunes et des adultes. A cet effet, elle intervient dans trois champs d'activité :

- . la formation professionnelle (par exemple l'ISDEES, l'EEAT, le DEFA, le BEATEP, le CAP Petite enfance, le CAFAD) et l'insertion sociale,
- . l'animation durant les vacances (chaque année, près de 1000 formules de séjours de vacances pour enfants et adolescents) ainsi que la conception et l'organisation de loisirs de proximité pour le compte de collectivités,
- . la formation au BAFA et au BAFD pour y puiser le personnel d'animation et d'encadrement dont a besoin son vaste réseau.

. La plus ancienne des Associations a déplacé son champ de préoccupation « de l'école vers la cité ». Ses 42 000 salariés (9 000 emplois « équivalent temps plein ») interviennent dans de nombreux domaines, notamment la production de séjours de vacances. C'est depuis 1/4 de siècle seulement qu'elle est devenue organisatrice de formation au BAFA et au BAFD en vue de répondre aux besoins de son secteur « vacances » et aux sollicitations de collectivités locales amenées à créer des centres de loisirs associés à l'école.

. Très liée à une grande entreprise publique de 1933 à 1987, une Association doit sa création à la volonté de jeunes salariés de s'insérer dans le Tourisme social et l'Education populaire. C'est seulement en 1960 que cette Association a obtenu une habilitation générale pour fournir aux colonies de vacances de l'entreprise le personnel d'animation et d'encadrement dont elles avaient besoin, ceci en privilégiant d'ailleurs dans ses stages les enfants des agents. Depuis 1987, de nombreuses mutations sont intervenues au sein de l'Association à qui le Comité central d'entreprise a retiré la tâche d'organiser les vacances et loisirs des enfants du personnel, à qui également le fisc a demandé de scinder ses activités en deux structures associatives, l'une orientée vers la vente de randonnées et de visites, l'autre vers la formation. Pour élargir son offre de stages pratiques et ses débouchés en centres de vacances, offre qui s'est singulièrement réduite dans l'entreprise publique, l'Association a conclu un accord commercial avec un autre organisme de formation. Ces transformations vont conduire l'Association à aborder ses activités de formation en termes économiques.

. Une Fédération, créée en 1950, a profondément évolué depuis cette date. Elle est actuellement partenaire de 250 collectivités locales et gère 900 équipements culturels, sociaux et socio-éducatifs. Les formations au BAFA et au BAFD constituent pour elle un « vivier » dans lequel elle puise une grande partie de son personnel d'animation et d'encadrement.

. Une Association née aux lendemains de 1968 a choisi de s'engager dans deux grands axes d'activité : l'aide aux projets individuels ou collectifs d'une part, l'implication dans la vie locale d'autre part. Elle fédère 14 sites répartis sur le territoire national, ceux-ci étant libres de déterminer la nature de leurs activités, y compris en matière de formation au BAFA. Ainsi, en 2000, l'un des 14 sites a réalisé le 1/4 des sessions BAFA de l'Association tandis que certains des autres sites proposaient une seule session dans l'année.

. Une des plus importantes Associations bénéficiant d'une habilitation partielle précise dans son dernier Rapport financier (2001) : Les « colos » restent de loin la première activité avec 80 % du chiffre d'affaires. Les classes de découverte et la gestion des centres représentent 12% de celui-ci, l'activité formation 8 % seulement mais c'est une pépinière de cadres puisque les 3/5 des animateurs ont été formés par l'Association.

En résumé, il est rare que la formation au BAFA constitue l'unique finalité d'une Association bénéficiant d'une habilitation nationale. Elle s'insère en général dans la stratégie

générale de l'Association. C'est un instrument au service des objectifs qu'elle s'est assignés, ce constat ne concernant pas la majeure partie des Associations à habilitation partielle sur lesquelles (elles étaient 91 en 2000) nous n'avons pas pu recueillir une information exhaustive.

Ajoutons qu'il est peu fréquent de rencontrer dans les Associations une comptabilité analytique capable de déterminer la part du BAFA dans un budget annuel où les ressources sont très agrégées. Aussi est-il surprenant de lire dans le Rapport VUILQUE : « Par ailleurs, il est clair que la BAFA permet à des organismes de formation de financer en partie leur structure. » ! Une telle affirmation ne saurait se passer de preuves.

c) Des organisations internes très variées

Si les concepts de « démocratie », « épanouissement personnel », « accession à l'autonomie » et « refus d'une pensée unique » abondent dans les descriptifs des orientations nationales des stages BAFA proposés par les Associations, leur mise en œuvre est plus délicate lorsqu'il s'agit de la vie interne des structures associatives, notamment dans le choix et surtout la gestion des activités.

Dans une grande Association (près de 1 600 stages BAFA par an), toutes les données financières sont centralisées au siège qui dispose ainsi d'un tableau de bord très utile pour piloter son réseau en termes économiques. Déchargées de ces préoccupations comptables, les délégations sont invitées, en contrepartie, à participer partiellement au financement de certaines prestations du siège.

A l'inverse, des délégations régionales ou des sites régionaux ont acquis une autonomie qui, poussée à l'extrême dans certains cas, les amène à rechercher aujourd'hui des modalités de concertation et d'harmonisation des politiques régionales en vue d'éviter une concurrence stérile ne serait-ce qu'à travers une « guerre des tarifs ».

Entre ces deux situations (centralisation et autonomie), on observe toute une série de dégradés, les Associations cherchant à concilier d'une part la nécessité de maintenir une cohésion nationale à partir des orientations définies par leurs Assemblées générales et d'autre part l'obligation de répondre aux besoins régionaux en tenant compte de la « concurrence ».

En effet, même si toutes les Associations affirment leur ancrage dans l'éducation populaire et leur appartenance au Secteur de l'Economie sociale, celui-ci n'échappe pas aux lois de l'offre et de la demande.

Le choix d'un mode d'organisation interne découle non seulement des options politiques et idéologiques des organismes de formation mais aussi des contraintes imposées par l'économie de marché. Il se traduit par un quadruple impact sur les modalités :

- . de programmation des stages,
- . d'ajustement de l'offre à la demande,
- . de fidélisation des stagiaires pour que ceux-ci effectuent, si possible, la totalité de leur parcours de formation au sein de l'Association.

Enfin, ce mode d'organisation retentit peut-être sur les tarifs mais assurément sur les coûts de formation.

2 L'évolution de la demande

2.1 Une pénurie d'informations

S'il est un volet méconnu dans le dispositif de formation au BAFA, c'est bien celui de la demande et ceci pour plusieurs raisons.

Comme le signalait l'Avis du CES précédemment cité, **l'outil statistique public est peu développé** après une décennie de quasi-inexistence.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a été le dernier Ministère à être doté (1999) d'un Service statistique. Celui-ci a été chargé d'étudier notamment « les diplômés, les entrées et les sorties de l'appareil de formation, l'emploi dans les professions de l'animation ». Malgré l'absence d'informations étayées sur de solides données statistiques, le Rapport Vuilque (29 mars 2000) n'hésite pas à évoquer « une crise des débouchés dont souffrent aujourd'hui bon nombre de détenteurs du BAFA alors qu'ils ont dû parfois dans des conditions difficiles financer leur formation ».

. Tant oralement que par écrit, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, à plusieurs reprises, constate (sans apporter de preuves statistiques) que « l'offre de formation est supérieure à la demande » tout en souhaitant « une accessibilité du plus grand nombre aux stages BAFA ».

D'où les réactions indignées des organismes de formation qui, dès septembre 1999, demandent « une meilleure connaissance des informations statistiques du secteur ».

. Fin 1999, Jeunesse au Plein Air (une trentaine d'organisations nationales confédérées), l'UFCV et l'UNAT mettent en place l'Observatoire associatif des loisirs et des vacances des jeunes.

Un an auparavant, soucieuses de ne pas être accusées de porter des jugements sans fondement, quelques DRDJS avaient pris des initiatives. Citons deux exemples.

. En juin 1998, un Observatoire régional du BAFA était mis en place en Rhône-Alpes avec le concours de la DRDJS, des CAF de la Région et des principaux organismes de formation.

. Voulant « tenter de vérifier quelques impressions et affirmations qui sont régulièrement formulées à propos du BAFA », la DRDJS de Rouen conduisait une enquête fin 1998 en collaboration étroite avec les CAF de Haute Normandie et le CRAJEP (à l'origine de cette décision) sur le « BAFA inachevé : les raisons de l'abandon »

En ordre dispersé, des Associations essaient, pour leur propre compte, d'étudier les caractéristiques de leur clientèle et de déceler leur évolution.

Ainsi sommes-nous très démunis pour analyser avec précision l'évolution quantitative et qualitative de la demande.

2.2 L'évolution quantitative

Si l'on en croit les données publiées dans l'Annuaire Statistique de la France (INSEE-édition 2001) et STAT-Info (Bulletin n° 7 de la Mission Bases de Données et Informations Statistiques du MJS), **l'effectif des BAFA** aurait récemment chuté alors qu'il n'avait cessé de croître depuis 1990.

Diplôme	1990	1992	1994	1996	1999
BAFA	38 567	43 637	47 982	49 708	40 016
BAFD	2 117	2 235	5 607	6 752	2 492

Source : MJS, Bulletin n°7, Mission Bases de données et Informations du MJS

. La régression aurait été encore plus vertigineuse pour le BAFD.

D'importantes corrections ont été récemment apportées à ces statistiques qui avaient été biaisées par des non-réponses de quelques DRDJS aux enquêtes antérieures. La Mission « Base de données et Informations Statistiques » a entrepris un minutieux de travail de vérification des données sur la période 1994/2000. Les redressements statistiques ne sont pas encore totalement définitifs. D'ores et déjà, on remarquera que la production de BAFA s'est stabilisée avec même une légère croissance des diplômés dont il n'est pas encore possible d'affirmer qu'elle est due à un regain d'intérêt pour ce diplôme ou à une amélioration de la collecte des données.

Evolution des BAFA (nouvelles données)

1994	1998	1999	2000
52 000	52 000	52 000	53 500

Source : MJS, Mission statistique, Septembre 2001

Exprimée en **flux de formation**, l'évolution de la demande est très difficile à cerner aux niveaux tant national que régional pour au moins deux motifs .

. Le parcours de formation dure 28 jours mais ses 3 étapes peuvent s'étaler sur 2 ans et demi. Comment distinguer les stagiaires qui abandonnent de ceux qui diffèrent une étape ?

. Les stagiaires ayant la possibilité d'organiser leur parcours non seulement dans le temps mais aussi dans l'espace (liberté de choisir les organismes qui leur offriront soit une formation générale soit un stage pratique soit un stage d'approfondissement), aucun organisme de formation ne peut connaître avec certitude le cheminement pédagogique des stagiaires qui se sont inscrits dans un stage de formation générale.

Quant au Ministère et à ses DRDJS, aucune possibilité ne leur est donnée pour estimer avec certitude l'évolution de l'offre de formation.

Force est donc de s'en remettre à des **analyses parcellaires** effectuées par quelques Associations bénéficiant d'une habilitation générale.

. Trois d'entre elles (elles ont accueilli 53 % de l'ensemble des stagiaires en 2000) nous ont indiqué comment avaient évolué respectivement l'effectif de leurs stagiaires et leur part de marché entre 1995 et 1999. Nous ne dévoilerons pas leur identité par souci de confidentialité.

Evolution comparée de trois indicateurs (en %) de 1995 à 1999

Indicateur	Organisme A	Organisme B	Organisme C
Stagiaires F. G.	- 41	- 33	- 14
Stagiaires Approf.	- 15	- 15	+ 6
Part de marché 95 entre ces trois Assoc 99	20	34	45
	18	32	50

. Une Association de taille plus modeste (3,2 % du marché seulement mais rayonnant sur les 3/4 de la métropole) affiche des résultats plus sereins pour les trois dernières années quant aux stagiaires accueillis.

Type de stage	1998	1999	2000
F. G.	3 063	2 896	2 963
Approf.	1 461	1 659	1 708
Total	4 524	4 555	4 671

. Une autre Association d'importance encore plus réduite (2,1 % du marché) présente une évolution également positive entre 1994 et 2000.

Type	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
F. G.	1 778	1 586	1 546	1 560	1 545	1 568	1 887
Approf.	793	844	946	884	928	965	1 230
Total	2 571	2 430	2 492	2 444	2 473	2 533	3 117

A la lecture de ces tableaux, il paraît indéniable que la concurrence est vive entre les organismes de formation (dans un marché peu extensible), les Associations de petite dimension tirant mieux leur épingle du jeu au sein même de l'habilitation générale car il serait trop facile d'imputer la baisse de rayonnement à la seule existence de l'habilitation partielle qui, rappelons-le, représentait 4,5 % du marché en 2000. La souplesse d'organisation de ces petites Associations leur permettrait de mieux s'adapter aux attentes et aux besoins tant des stagiaires que des employeurs notamment en matière de thématiques d'approfondissement.

2.3 . Un essoufflement et une diversification de la demande

La demande « marque le pas » sans qu'aucune recherche ne soit entreprise à l'échelle nationale. Chacun a « son idée » (et même plusieurs !) sur la question.

Toutefois, quasiment personne ne s'intéresse à **l'évolution démographique** du pays. Les démographes peuvent légitimement et publiquement s'interroger sur leur utilité sociale et l'intérêt des Recensements généraux de la population !

Observons donc l'évolution de la tranche d'âge 15/19 ans puisque l'âge minimum requis pour l'entrée en formation est 17 ans et, selon l'Avis du CES, « l'âge moyen d'entrée dans la fonction d'animateur est 18 ans ». Sur 5 ans, les flux de détenteurs de BAFA représentent une infime partie de cette tranche d'âge (environ 6,5 %).

Effectif de la tranche d'âge 15/19ans
lors des 3 derniers recensements

V. A.			%		
1982	1990	1999	90/82	99/90	99/82
4 367 491	4 212 579	3 932 101	- 3, 5	- 6, 7	-10, 0

Source : INSEE

. On voit mal comment l'évolution de l'effectif des candidats au BAFA pourrait ne pas être concernée par la situation démographique de la France.

Si l'on se situe maintenant au niveau de la **démarche d'inscription**, les responsables des organismes de formation ont le sentiment que plusieurs facteurs n'encouragent pas les jeunes et leurs familles à s'engager dans un parcours de formation qui durera en moyenne 18 mois, coûtera au minimum 6 000 F (exception faite des aides financières très variées) et sera utilisé en moyenne 3 ans. Citons en vrac quelques-uns de ces motifs de dissuasion.

. A force d'entendre dire que l'offre est supérieure à la demande, certains jeunes et leurs familles renoncent à s'engager dans le BAFA alors que, sans formation particulière, il est moins difficile dans le contexte économique actuel de trouver un « petit boulot » moins astreignant et plus lucratif. Un tel comportement traduit un désintérêt relatif d'une fraction de la jeunesse pour certains aspects de la vie sociale et collective. Ce désintérêt est confirmé par une récente étude du CREDOC (« La vie associative : participer mais pas militer »). Celle-ci révèle clairement que les jeunes sont prompts à se mobiliser pour une opérationnelle ponctuelle mais rétifs à l'adhésion et, plus encore, à la prise de responsabilité. Toutefois, les organisateurs de stages observent que si l'engouement pour le BAFA tiédit, moins nombreux sont les candidats qui y viennent à présent « faute de mieux ». En d'autres termes, les jeunes stagiaires sont plus motivés.

. S'agissant des stages pratiques, plus que leur existence (aspect majeur sur lequel nous reviendrons) c'est l'absence ou la médiocrité des rémunérations (ou indemnités ou gratifications) pour les 2 semaines de travail effectif.

Plus que la baisse des inscriptions, ce qui pose problème c'est l'importance de la **déperdition des stagiaires** entre les stages de formation de base et d'approfondissement. Aucune enquête d'envergure nationale n'a été lancée sur l'épineuse question du **stage pratique**. C'est un sujet de polémique entre le Ministère et les Associations, celles-ci démentant avec véhémence les affirmations de l'Administration centrale qui fait état (sans en apporter la preuve) d'un « nombre de jeunes formés supérieur aux capacités d'accueil en stage pratique ». L'écart entre les stagiaires accueillis dans les formations générales et les stages d'approfondissement d'une Association traduit une évaporation des candidats et non pas une sortie définitive du parcours de formation.

. Toutefois, dans leur grande majorité, les Associations ne nient pas l'existence d'un problème. Quelques-unes ont tenté d'élucider celui-ci par des enquêtes menées de façon empirique auprès de leurs propres stagiaires. Les résultats obtenus sont disparates car ils découlent de taux de réponses très hétérogènes, de 8,5 % à 52 % selon les Associations. La proportion de ceux qui affirment n'avoir pas trouvé de stages pratiques varie entre 5 % à 20 %. Ces taux sont en général d'autant plus élevés que les organismes de formation ne sont pas responsables de centres de vacances et de loisirs ou (ce qui est rare) entretiennent de faibles relations avec

les employeurs potentiels. D'ailleurs, anticipant la demande du Ministère ou accédant rapidement à celle-ci, des Services de placement sont proposés aux stagiaires.

. Malgré les efforts déployés par les Associations, les sorties définitives du parcours de formation existent, alourdissant ainsi indirectement les coûts de formation. Les raisons invoquées sont de diverse nature, d'ampleur différente et peuvent se cumuler :

- . déménagement et/ ou changement de situation personnelle,
- . manque d'intérêt pour les débouchés offerts,
- . éloignement des sites de stage pratique,
- . déception à l'issue de la formation générale jugée trop ciblée sur les centres de vacances et de loisirs avec hébergement alors que les 2/3 de l'offre sont situés aujourd'hui dans des centres de loisirs sans hébergement,
- . découverte d'une fonction d'animation qui ne correspond pas aux attentes de candidats estimant être réduite à deux activités : vie quotidienne (hygiène corporelle, tenue vestimentaire, ménage, etc.) et vie sociale (par exemple, vigilance vis à vis des violences verbales) d'une part, animation essentiellement ludique (organisation des veillées, jeux de société) d'autre part,
- . absence de prise en charge des frais de transport et d'indemnisation (dans 20 à 30 % des cas).

2.4 Le BAFA, une réponse générale à une demande diversifiée

. Selon l'Instruction n° 89-40 JS du 21 février 1989, l'objectif de la session de formation générale est « d'apporter au candidat des connaissances générales sur le fonctionnement matériel et pédagogique d'un centre de vacances et de loisirs, et de découvrir des techniques d'animation afin de le préparer aux responsabilités et aux fonctions d'animateur ».

. « Durant le stage, le candidat doit pouvoir prouver ses capacités à animer des groupes d'enfants et à exercer son sens des responsabilités ».

. « La session d'approfondissement doit lui permettre de se préparer à la conduite d'activités et d'approfondir certains aspects de la vie d'un centre ».

Or, sur les trente dernières années, comme le mentionne l'Avis du CES, une tendance lourde se dessine : « les CLSH se développent alors que les CV régressent ». Le CES explique cette évolution par deux grandes catégories de facteurs.

. « Le premier, d'ordre culturel, paraît provenir d'une réticence grandissante des familles à se séparer de leurs enfants pour des périodes longues ... Le second, d'ordre économique, réside dans le coût pour les familles, des séjours ».

. A ces deux facteurs, nous ajouterons l'accroissement des taux d'activité féminine, l'aménagement des rythmes scolaires, les changements de comportements des ménages en matière d'étalement des congés et l'incidence des 35 heures sur ceux-ci.

Ces mutations ont évidemment un fort impact sur la nature, la fréquence et la durée des emplois à temps partiel offerts aux détenteurs du BAFA. Ceux-ci sont même sollicités pour s'occuper, chaque jour d'école, de la « pause méridienne » dans le cadre de la restauration scolaire.

Hors du cadre scolaire, la Fonction publique territoriale prend en compte l'obtention du BAFA afin de mettre fin à la situation de précarité de certains personnels contractuels en contact avec des enfants et des adolescents au grand dam de certains organismes de formation satisfaits de voir l'équilibre financier de leurs stages s'améliorer tout en doutant de la pertinence de ce diplôme pour occuper certaines fonctions dans les collectivités locales (par exemple, par dérogation, la direction de CLSH de moins de 50 enfants).

. On aboutit parfois à des incohérences dans certaines collectivités où des responsabilités permanentes et délicates sont confiées à des détenteurs de BAFA dans des quartiers difficiles qui nécessitent une coordination des activités destinées à de jeunes marginaux ayant le même âge qu'eux.

. Des établissements scolaires agricoles sollicitent des organismes de formation au BAFA pour compléter le cursus de leurs techniciens appelés à participer à l'animation du milieu rural.

. Des structures sociales incitent leur public en difficulté à « passer le BAFA » pour leur permettre d'accéder à un certain niveau de citoyenneté et à devenir des éléments de paix sociale dans certains quartiers « chauds ».

. Des établissements d'accueil d'enfants et d'adolescents handicapés font appel à des détenteurs de BAFA pour pallier des absences (congés, maladie, etc.) de leur personnel éducatif spécialisé.

Il n'est pas jusqu'aux Instituts Universitaires de Formation des Maîtres qui aient quelquefois recours au BAFA comme « filtre » pour attribuer des points supplémentaires aux candidats déposant un dossier d'admission dans leurs établissements. Cependant, il serait erroné de penser que tous les IUFM adoptent cette disposition (en ce moment, seuls les 3/5 d'entre eux) et qu'en outre celle-ci devienne permanente. Ainsi, après l'avoir retenue à certaines époques, des IUFM l'ont abandonnée. Lors de la dernière année scolaire, les IUFM réagissaient de façon fort différente par rapport au BAFA.

Existence (+) de points supplémentaires attribués
aux détenteurs de BAFA admis aux IUFM de la Métropole
(année scolaire 2000/2001)

<i>Académie</i>		<i>Académie</i>	
Aix-Marseille	+	Montpellier	+
Amiens		Nancy-Metz	+
Besançon		Nantes	
Bordeaux		Nice	+
Caen	+	Orléans-Tours	+
Clermont-Ferrand		Paris	+
Corse		Poitiers	+
Créteil	+	Reims	
Dijon		Rennes	
Grenoble		Rouen	+
Lille	+	Strasbourg	+
Limoges	+	Toulouse	+
Lyon	+	Versailles	+

Source : Différents IUFMs

. Certains IUFM accordaient des points supplémentaires aux candidats à la préparation du concours externe de recrutement des professeurs des écoles s'ils possédaient le BAFA ou s'ils pouvaient justifier de l'exercice d'une activité des jeunes (par exemple, d'une durée de 150 heures au moins). Selon les IUFM, le nombre de points supplémentaires peut aller de 1 à 8.

. L'ampleur d'un décompte manuel qu'auraient dû effectuer les secrétariats des IUFM, faute d'une information totale des dossiers, nous a interdit de connaître de façon exhaustive la proportion des candidats admis détenteurs du BAFA, Le traitement de 11 % des dossiers des étudiants inscrits dans les IUFM de la Métropole nous a permis de constater que 46 % d'entre eux étaient titulaires d'un BAFA.

En résumé, si les Associations reconnaissent que le BAFA (notamment son contenu et son processus) doit s'adapter à l'évolution du secteur de l'animation, aucune d'entre elles ne considère que ce diplôme relève de la formation professionnelle, eu égard à la brièveté (28 jours) et au contenu de son parcours de formation. Il conviendra donc d'être très prudent lorsque l'on comparera son coût à celui d'autres diplômes des filières de formation professionnelle des Ministères soit de la Jeunesse et des Sports soit de l'Education nationale.

En outre, l'ouverture du BAFA à des situations de travail et à des fins que ces concepteurs ne pouvaient envisager voici un quart de siècle interpelle plusieurs Ministères, y compris le Secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire qui ne peut être tenu à l'écart des discussions sur l'élaboration d'un statut spécifique du bénévolat et/ou du volontariat. En effet, cette forme d'apport de compétences ne s'observe pas uniquement dans le champ de compétence du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

2.5 L'ajustement de l'offre à la demande

Ce serait faire injure aux Associations que de les croire irresponsables en matière de production de diplômés. Il serait tout aussi fallacieux d'affirmer qu'elles ont recours à des méthodes sophistiquées d'évaluation de la demande et d'élaboration des tarifs.

a) L'évaluation de la demande

La possibilité d'habiliter partiellement des organismes de formation au niveau régional, la disparition d'un Comité national de liaison, la diminution ou la disparition d'aides publiques et/ou para-publiques et l'essoufflement de la demande ont amené progressivement l'offre de formation à entrer dans une logique d'économie de marché où la concurrence devient vive dans une situation de réelle opacité.

Celle-ci découle des difficultés qu'éprouvent les organismes de formation à connaître avec précision l'importance respective des composantes de l'offre de formation. Une partie non négligeable des DRDJS ne dispose pas encore du personnel initié à la collecte et au traitement des données de base. S'agissant de l'offre, certaines DRDJS ne communiquent pas les informations relatives à l'importance respective des organismes préparant au BAFA et/ou se contentent de diffuser des données sur les effectifs de candidats attendus dans les programmes de sessions et non pas sur les effectifs accueillis.

Une grande incertitude règne aussi quant au devenir des stagiaires à court et moyen termes en raison d'absence totale d'investigations fiables au niveau national.

Dans un tel contexte, plutôt que d'accroître leurs capacités de formation, la majorité des Associations jouent la carte de la modération à tel point qu'en plein été des quotidiens de province lancent des cris d'alarme avec ce genre de titres « Centres de vacances : on demande animateurs ... » (Dijon, quotidien Le Bien Public du Jeudi 9/08/2001). En stabilisant (parfois même en réduisant) leur potentiel de formation, les Associations ne font que réagir aux analyses du Ministère concluant à une offre trop supérieure à la demande.

Des entretiens réalisés avec les organismes représentant 83 % de l'offre, il ressort que c'est la **précaution** qui prévaut lors de l'évaluation de la demande à satisfaire. Une Association nationale est même si prudente qu'elle admet seulement en stage de formation générale les candidats produisant une attestation d'inscription dans un stage pratique certifiée par ses fédérations départementales.

L' **approche** de la demande est **empirique**. Les catalogues s'inspirent du bilan de l'année écoulée c'est-à-dire qu'ils sont reconduits avec, si nécessaire, des ajustements dus aux annulations ou aux souhaits exprimés par les partenaires des Associations.

Aucune programmation ne s'effectue à l'échelon national, y compris dans les Associations dotées d'une organisation très centralisée où l'on se limite à coordonner et à harmoniser pour éviter la concurrence fratricide. La programmation s'élabore souvent au niveau régional, parfois même départemental à proximité des prescripteurs (Comités d'entreprise, collectivités locales, structures d'organisation de centres de vacances et de loisirs avec ou sans hébergement).

La programmation est généralement conçue pour une année, ce qui se traduit par une certaine rigidité. Seul un organisme nous a indiqué que sa souplesse de fonctionnement lui permettait de satisfaire une demande dans un délai de préparation ne dépassant pas un mois.

Précisons que la régionalisation de la programmation concerne non seulement le calendrier, la localisation, la nature et le contenu des stages mais aussi, et dans certaines conditions, la tarification.

b) La tarification

Jusqu'à présent, le Ministère disposait de maigres informations sur le coût des formations BAFA. Il exploitait chaque année en septembre le dossier que les Associations nationales lui adressaient dans le cadre du renouvellement annuel de leur habilitation générale. Dans ce document figurait le bilan de l'année écoulée et notamment les **tarifs pratiqués** par chacune d'elles pour leurs diverses sessions de préparation au BAFA.

Les dernières informations disponibles concernent l'année 2000

Tarifs des formations BAFA en 1998

Unité : F

Organisme	F. Gale		Approft		Qualif.	
	Héb..	Sans Héb.	Héb.	Sans Héb.	Héb.	Sans Héb.
AFOCAL	2 965	2 200	2 180	1 880	-	-
ATC	2 575	2 125	2 850	1 875	2 910	-
CEMEA	3 020	1 810	2400	1 510	3 150	2 025
CFAG	2 800	-	2 300	-	2 850	-
CPCV	2 893	2 370	2 229	1 917	-	-
FNAFR	2 870	2 235	2 295	1 500	3 000	-
FNLL	2 980	1 980	2 575	1 560	2 600	2 080
FNFR	2 620	2 000	2 210	1 800	-	-
FOEVEN	2 800	1 870	2 080	-	3 000	-
Francas	3 100	-	2 400	-	3 125	-
FSCF	2 900	-	2 350	-	3 300	-
IFAC	3 000	1 800	2 700	2 250	-	-
IFOREP	3 770	-	4 170	-	-	-
LFEEP (1)					-	-
MRJC	2 200	1 500	1 700	1 000	-	-
Pionniers	2 870	2 370	2 680	2 000	-	-
STAJ	2 700	2 300	2 500	2 200	3 400	-
UFCV	3 000	2 356	2 390	2 020	3 080	2 910
EEDF	2 690	-	2 130	-	2 690	-
EEUF	1 800	-	2 800	-	2 800	-
GDF	2 800	-	2 800	-	-	-
SDF	2 250	-	2 450	-	2 450	-
SMF	2 700	-	1 800	-	-	-
EEIF	2 800	2 200	-	-	--	
Moyenne	2 787	2 079	2 454	1 793	2 950	

(1) non renseigné

Source : M J S

Faute d'informations complémentaires, l'Administration centrale était conduite à procéder à un constat sommaire à savoir que « les tarifs pratiqués pour toutes les sessions tant de formation générale que d'approfondissement ou de perfectionnement avec ou sans hébergement sont sensiblement les mêmes pour l'ensemble des organismes ... ». La tentation était grande « de penser qu'il y a une entente préalable entre les divers organismes quant aux prix pratiqués sur le marché tout en reconnaissant que ces données résultent d'éléments de base assez sommaires ».

Cette entente officieuse préalable ne relève pas des fantasmes de l'Administration. En effet, jusqu'en 1996, un Comité de liaison informel (regroupant les Associations bénéficiant d'une habilitation générale) recommandait de fixer les tarifs d'inscription au BAFA et au BAFD à un certain niveau qui était généralement revu à la hausse chaque année. Cette entente (imposée par les Associations majoritaires aux dires des petits organismes de formation) prit fin lorsque le FAS de la CNAF changea de stratégie en cessant d'attribuer une subvention directe aux Associations nationales au profit d'une enveloppe déconcentrée destinée aux CAF en vue d'apporter une aide individuelle aux candidats (plus exactement à leurs familles) entreprenant un parcours de formation au BAFA. La politique du Ministère est très proche de celle de la CNAF.

. Pour compenser la perte de cette subvention nationale, les grandes Associations présentes au Comité de liaison préconisèrent une augmentation substantielle des tarifs. Cette proposition fut rejetée par les Associations de taille modeste qui quittèrent le Comité de liaison en dénonçant le

niveau trop élevé des tarifs. C'était donc la fin de « l'entente préalable » évoquée par l'Administration et le début d'une vive concurrence jusqu'ici larvée.

Aujourd'hui, la tarification (elle n'a jamais été synonyme de coût) découle de pratiques très diversifiées où les Associations se fondent sur leurs coûts réels (et leurs sources de financement) tout en ne perdant pas de vue la concurrence.

L'élaboration des tarifs est évidemment très liée au mode de fonctionnement interne des Associations.

. Les unes adoptent une procédure très centralisée qui se traduit, après concertation avec les Régions, par un prix unique pour les sessions de formation générale et l'ensemble du réseau et par une modulation des tarifs selon la technicité et la localisation des sessions d'approfondissement.

. A l'opposé, certaines délégations régionales ont obtenu (ou arraché) de leur siège national la possibilité de fixer librement leurs tarifs.

. Entre ces deux orientations extrêmes se situe tout un dégradé de situations qui s'inspirent d'une volonté des instances nationales d'éviter une concurrence fratricide entre les délégations régionales et/ou d'être à l'écoute des réalités locales. Dans ces cas-là, le siège essaiera de recommander soit une fourchette de prix soit un prix plancher.

Nos entretiens avec les responsables nationaux du BAFA et leurs collègues de province nous incitent à une très grande réserve quant aux conclusions hâtives, parfois erronées, qui pourraient être formulées à la seule lecture des catalogues.

Plusieurs Associations ont attiré notre attention sur le caractère trompeur des tarifs qui ne recouvrent pas les mêmes prestations d'un organisme à l'autre et parfois d'un site de formation à l'autre au sein d'un même réseau y compris celui qui affiche un prix unique pour l'ensemble du territoire. Quelques exemples concrets illustreront ce propos.

. Les droits d'inscription ne recouvrent pas les mêmes prestations d'un organisme à l'autre. Si certains tarifs sont « nets », d'autres ne comprennent pas les frais de transports, d'établissement des dossiers, d'adhésion « obligatoire » au mouvement (qui vaut parfois cotisation d'assurance), etc.

. Les conditions de fréquentation des stages ne sont pas toujours identiques d'un organisme à l'autre. Pour qu'existe un vécu pédagogique aussi proche que possible entre les modes d'hébergement, l'externat se déroule dans l'un des sites entre 9h. et 22 h. avec présence obligatoire au dîner.

. Afin de « fidéliser » leurs candidats au BAFA c'est-à-dire non seulement éviter qu'ils ne soient tentés d'effectuer leur stage pratique (ou à panacher) dans une autre Association mais aussi les inciter à entrer comme animateurs dans leur réseau de Centres de vacances et de loisirs, des organismes de formation remboursent tout ou partie des droits d'inscription après déduction des aides individuelles reçues.

. Pour abaisser leurs tarifs, certains sites de formation diminuent ceux-ci (quelquefois de 20 %) lorsqu'une structure (par exemple une Collectivité locale) prend à sa charge l'information sur la programmation des sessions et réunit l'effectif nécessaire au démarrage d'une session.

. Un organisme alloue des bourses (sur ses fonds propres) aux candidats les plus défavorisés.

Enfin, il convient d'éviter de dresser une sorte de « palmarès » des Associations les « mieux placées » c'est-à-dire celles dont le tarif est le « moins cher » pour de nombreuses raisons. Il existe généralement une sorte de **mutualisation** des tarifs dans les Associations qui procède soit d'une stratégie commerciale soit de la volonté de satisfaire certains besoins de formation en dépit d'une médiocre couverture des dépenses par les droits d'inscription. Ce qui suppose une comptabilité analytique très fine.

Ajoutons qu'aucun organisme de formation n'a repris à son compte une critique maintes fois avancée par des parlementaires ou certains Services administratifs à savoir que les tarifs pratiqués dissuaderaient les familles les plus démunies d'inscrire leurs enfants dans des stages de formation au BAFA. Selon tous les organismes de formation consultés, les **tarifs ne sont pas dissuasifs**.

Avant de parler des tarifs exigés et des modalités de versement des droits d'inscription, les familles posent les questions suivantes : que va-t-on enseigner aux candidats, que pourront-ils faire avec ce diplôme, comment seront-ils hébergés ?

Deuxième partie : le coût de formation

L'approche économique de la formation au BAFA ne pouvant se réduire à une analyse succincte des tarifs pratiqués, il devenait nécessaire de parvenir à une meilleure connaissance des **coûts réels** de formation, ceci dans une triple perspective pour le Ministère :

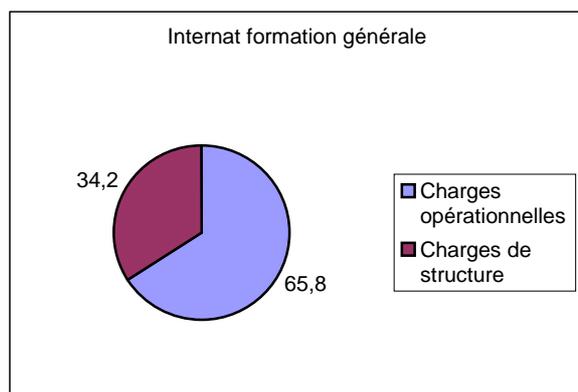
- . mieux appréhender le montant et la structure des dépenses d'un parcours de formation (stage pratique exclu),
- . mieux adapter les aides financières à apporter aux candidats les plus démunis,
- . définir les moyens susceptibles d'ouvrir le BAFA à toutes les catégories de jeunes, une étude de la CNAF portant sur la période 1997/1999 et 68 257 dossiers nous révélant trois caractéristiques socio-démographiques importantes :
 - . un public essentiellement féminin (71 %),
 - . un public très jeune, les « 17/20 ans » représentant 67 % du total au moment où, à la demande des familles inquiètes, les Pouvoirs publics exigent de solides garanties dans le domaine de l'encadrement des enfants et des adolescents,
 - . un public composé essentiellement de lycéens et d'étudiants (84,8 %), la nature, la durée ainsi que le mode de rémunération de ce travail occasionnel étant peu attractifs pour les jeunes sans activité professionnelle (3,3 %) ou en situation précaire (6,2 %).

1 La préparation de l'enquête

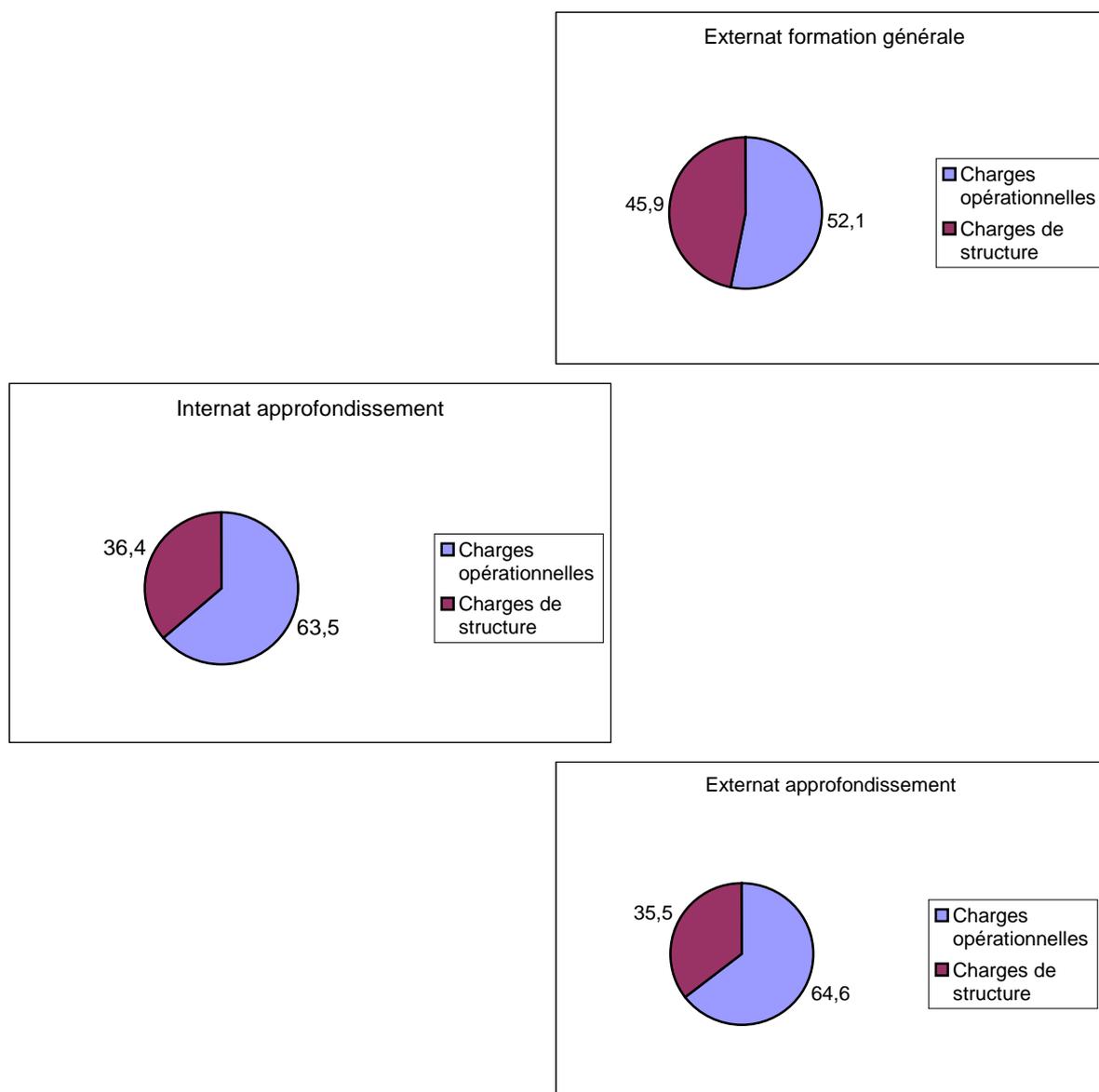
1.1. Le champ d'enquête et ses caractéristiques

Le champ d'enquête est constitué de **12 Associations** (habilitées à former au BAFA) qui, à la fin de l'année 2000, ont répondu favorablement à une demande de la Délégation à l'Emploi et aux Formations qui les avait sollicitées pour participer à une analyse de leurs coûts de formation conduisant à ce Brevet.

Structure (en %) des coûts de formation selon la nature des sessions et la nature des charges



*Structure (en %) des coûts de formation selon la nature des sessions
et la nature des charges*



Ce champ d'enquête n'est pas un échantillon. Nous le désignerons par le mot « **panel** ». Il est constitué d'Associations **volontaires** pour coopérer à une étude inhabituelle portant sur les **coûts** de formation et non pas sur leurs **tarifs** (qui ne coïncident pas exactement avec leurs dépenses de formation) ou sur leur **budget prévisionnel** ou sur leur **compte de résultats** (au sein desquels il n'est pas toujours facile d'isoler le secteur « formation » et dans celui-ci la « filière BAFA »).

. **11** des 25 Associations bénéficiant d'une **habilitation générale** figurent dans ce champ d'enquête. A elles seules, l'an passé, elles ont organisé 86,9 % des sessions BAFA réalisées par cette catégorie d'organismes habilités (76,6 % des stages de formation générale et 88,9 % des stages d'approfondissement). A ce niveau là, il serait peu judicieux de douter de la représentativité des 12 Associations volontaires.

. A l'inverse, il est sans doute regrettable qu'une seule Association bénéficiant d'une **habilitation partielle** ait été intégrée au champ d'enquête car sa configuration institutionnelle, pédagogique et financière est plus proche de la catégorie précédente que de la pléiade des 90 autres Associations ayant été partiellement habilitées en 2000 par les DRDJS. A elle seule, elle a réalisé 18,4 % des stages BAFA de sa catégorie. Dans sa région d'implantation initiale, par son poids dans l'offre de formation globale, elle devance même 13 des Associations nationales qui y proposent leurs prestations.

1. 2 La méthodologie

Proposée par la Délégation à l'Emploi et aux Formations, la **trame de** l'étude a fait ensuite l'objet de discussions entre les trois partenaires: le commanditaire, l'IREDU et un Comité de Pilotage dont certains membres rappelèrent leur souhait maintes fois exprimé de ne pas se limiter à une étude des coûts mais d'engager une réflexion sur l'économie du secteur des CVL.

La collecte des informations nécessaires à l'évaluation des coûts de formation ainsi qu'à leur analyse structurelle et comparative a été scindée en **trois phases**.

a) La prise en compte des informations existantes

Avant d'entrer en contact avec les responsables nationaux des 12 Associations, l'IREDU s'est efforcé de rassembler le maximum d'informations détenues par le Ministère sur la structure de l'offre de formation habilitée, la production de diplômés, les tarifs d'inscription affichés, les modalités d'affectation des bourses d'Etat aux stagiaires concernés par la Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, le bilan du dispositif national d'aide de la CNAF aux stagiaires, etc.

Cette recherche d'informations existantes sur le BAFA s'est avérée longue et difficile pour au moins deux motifs

. La dispersion des données est telle qu'il a fallu solliciter par écrit (avec fréquemment des rappels téléphoniques) d'une part chaque DRDJS pour obtenir un bilan régional de l'habilitation partielle, d'autre part chaque IUFM pour savoir dans quelle mesure la possession du BAFA procurait ou non des points supplémentaires aux candidats à l'admission dans ce type d'établissement.

. L'absence de coordination des producteurs (ou détenteurs) d'informations nuit à la fiabilité des données. Deux exemples parmi beaucoup d'autres. C'est seulement à la mi-septembre que la Mission statistique du Ministère, après un minutieux travail de collecte et de vérification des données, a pu nous fournir l'évolution des BAFA délivrés depuis 1994 (les chiffres avancés jusqu'ici ont dû être revus avec une hausse moyenne de 13 %). Lors de l'exploitation d'une enquête sur l'habilitation BAFA (Année de référence 1999), une DRDJS ayant fourni non pas l'effectif des stagiaires mais le nombre des journées stagiaires, celui-ci a été pris en compte par erreur dans le cumul des données au niveau national. Dans certaines Associations également, la légèreté de la logistique ne permet pas de parvenir à un suivi statistique de quelques données de base.

c) Une phase de pré-enquête

Dans un souci de concertation et de sensibilisation aux objectifs de l'enquête, le Cahier des Charges prévoyait que serait organisé par l'IREDU « un entretien de courte durée au siège de chaque Association volontaire (ou du responsable désigné par celle-ci) pour analyser ses attentes vis-à-vis de l'étude et évaluer ses possibilités réelles d'exploiter ses propres données pour une analyse (assez fine) des coûts de formation ».

Ces entretiens d'une durée de trois à cinq heures ont été conduits par la même personne afin d'obtenir une synthèse aussi homogène que possible. En général, un seul entretien n'a pas suffi. Il a dû également être complété par des interviews auprès des responsables régionaux lorsque l'Association nationale avait adoptée une structure fédérale fondée sur une grande autonomie des délégations (ou Unions) régionales.

C'est grâce à ces nombreux entretiens complétés par des échanges de courrier ou des messages téléphoniques qu'ont pu être rassemblées les informations destinées à nourrir la première partie de ce rapport consacrée à l'offre et à la demande.

Par ailleurs, et cet objectif faisait partie de la démarche implicite du commanditaire de l'étude, cette phase de pré-enquête a permis non seulement de clarifier le rôle de l'IREDU par rapport au commanditaire mais aussi d'intégrer l'étude dans une problématique de « recherche-action ». Nous en voulons pour preuve ce témoignage d'un Directeur général d'Association : « Votre venue fut l'occasion de réfléchir à nos pratiques de comptabilité et de gestion, de clarifier auprès du C. A. mes exigences en matière de formation interne ».

La qualité de ces entretiens préliminaires a permis en outre à l'IREDU de prendre appui sur la comptabilité de 5 Associations afin de concevoir une **grille de données** permettant une analyse comparée des coûts de formation au BAFA après avoir recueilli les remarques et suggestions d'un Comité de pilotage élargi à toutes les Associations volontaires.

d) La collecte des données financières

Eu égard à la méthodologie adoptée, ce sont les Associations qui ont désigné les sites dont les sessions leur paraissaient les plus conformes aux objectifs assignés.

L'organisation de la collecte des données s'avéra d'autant plus complexe que la gestion comptable n'obéissait pas aux mêmes logiques. Ainsi, comme nous l'avons précédemment indiqué, il advient soit que la comptabilité de toutes les antennes régionales de l'Association soit totalement centralisée au siège de celle-ci soit qu'elle relève de la seule responsabilité de la délégation régionale amenée toutefois à contribuer au fonctionnement des différents Services du siège.

Le Cahier des Charges spécifiait que l'IREDU devait réunir des données sur une trentaine de sessions (25 en internat et 5 en externat) réparties de la façon suivante :

- . le 1/3 en formation générale,
- . le 1/3 en approfondissement « connaissance des publics »,
- . le 1/3 en approfondissement « sportif ou technique ».

Une telle distribution n' a pas pu être opérée en approfondissement, compte tenu soit de la complexité de la thématique choisie soit du nombre de stages trop restreint pour parvenir à des résultats statistiques suffisamment significatifs. En outre, le Cahier des Charges donnait trop de poids aux stages d'approfondissement au sein de l'étude (les 2/3 des stages) alors qu'en réalité leur part égale pratiquement (50,4 %) celle des stages de formation générale (49,6 %).

A ce jour, les Associations ont pu fournir des informations sur **118** stages soit quatre fois plus que ne l'envisageait le Cahier des Charges. Leur répartition selon leur spécificité et les modalités de leur hébergement diffèrent un peu de la réalité.

				Unité: nb
	<i>Hébert/Spécif.</i>	<i>F. gale</i>	<i>Approf.</i>	<i>Total</i>
Collecte	Internat	47	47	94
	Externat	15	9	24
	Ensemble	62	56	118
Panel	Internat	2 184	2 374	4 588
	Externat	269	166	435
	Ensemble	2 453	2 540	4 993

. Alors que les stages BAFA se scindent en deux catégories quasiment d'égale dimension, la collecte des données aboutit à surévaluer légèrement la proportion de stages de formation générale (52,5 %) et, par conséquent, à minorer faiblement la part des stages d'approfondissement (47,5 %).

. S'agissant des modalités d'hébergement, il nous a été fourni une proportion plus importante (20,3 %) de stages en externat qu'en réalité (8,7 %). Cet écart est d'autant moins gênant qu'une analyse statistique eût été peu significative avec des données en valeur absolue inférieure à celles de ce tableau.

1.3 La grille de collecte des données sur les coûts

Il a été suggéré de ventiler les dépenses en deux grandes catégories :

. **les charges opérationnelles** c'est-à-dire celles qui peuvent être attribuées directement à la réalisation d'un stage donné,

. **les charges de structure** qui découlent de l'imputation à un stage déterminé d'une fraction des dépenses de structure subies (et généralement acceptées) par l'organisme de formation.

Les **charges opérationnelles** se ventilent en **quatre rubriques** :

. **le personnel de formation** salarié ou bénévole (dans ce dernier cas, le bénévolat est valorisé au tarif qui serait appliqué si, à la place du bénévole, avait été recruté un formateur rémunéré dans les conditions prévues par les Conventions collectives ou la réglementation actuelle),

. **le personnel non pédagogique** (uniquement affecté au BAFA, ce qui est rare),

. **le fonctionnement courant** (matériel et documentation pédagogiques, transports et divers),

. **les frais de restauration et d'hébergement** qui, nous le constaterons ultérieurement, grèvent lourdement et de plus en plus les stages organisés en internat.

Les charges de structure comprennent **cinq rubriques** dont la définition théorique est aisée et l'estimation très complexe en raison de l'hétérogénéité des modes de fonctionnement interne des Associations c'est-à-dire des relations qu'entretiennent les sièges nationaux avec leurs instances régionales et les sites locaux de formation.

- . *l'ingénierie de formation,*
- . *la formation des formateurs,*
- . *l'aide au placement,*
- . *les diverses charges de fonctionnement,*
- . *les salaires répartis.*

2) Les coûts unitaires

2.1 Définitions et mode de présentation

Il est possible de définir les coûts unitaires selon plusieurs approches. Nous en retiendrons **trois**.

- . La plus habituelle consiste à mesurer les **coûts par stagiaire**. Elle permet de rapprocher ceux-ci des tarifs pratiqués par une Association et de savoir si, l'activité BAFA étant plutôt déficitaire, il est indispensable de recourir à d'autres activités pour la subventionner ou, à l'inverse, si les stages BAFA contribuent à financer d'autres filières, par exemple le BAFD comme nous l'avons constaté quelquefois.
- . La deuxième conception possible du **coût unitaire** est celui de la **journée** avec deux variantes : l'une pour l'ensemble du stage (du groupe), l'autre pour chaque stagiaire. En réalité, le coût moyen par jour de stage n'est qu'un multiple du coût par journée/stagiaire. Il s'agit en fait de la même chose.
- . Il existe enfin une troisième conception des coûts unitaires, celle du **coût horaire** par stagiaire. L'intérêt de cette approche est qu'elle permet de procéder à des comparaisons avec d'autres domaines de formation.

« Tenus au secret professionnel et à l'obligation de discrétion », comme le rappelle notre Convention d'étude, les chercheurs de l'IREDU n'ont pas publié de données par Association.

- . Par ailleurs, si certains organismes ne voyaient pas d'inconvénient (bien au contraire) à ce que le lecteur connaisse la réalité de leurs coûts, la majorité des Associations ne s'est pas déclarée favorable à ce genre de diffusion pour au moins deux raisons : d'une part le refus de voir s'établir une sorte de « palmarès » des organismes de formation « chers » ou « pas chers », d'autre part le regret de ne pas pouvoir mettre en parallèle les diverses sources de financement et le montant des subventions reçues par les Associations en raison de leurs affinités avec tel ou tel financeur public ou parapublic.
- . Il est exact que cette étude relative aux coûts de formation permettra difficilement « d'agir sur les aides à apporter » aux Associations et aux familles des candidats dans la mesure où elle ne s'accompagne pas d'une analyse des ressources des organismes de formation et des charges réellement supportées par les familles des candidats.

Le lecteur trouvera en annexe des tableaux décrivant pour la centaine de stages analysés les coûts unitaires observés avec désignation de l'organisme par une simple lettre de l'alphabet suivie éventuellement d'un chiffre correspondant au stage étudié lorsque l'Association nous a fait parvenir plusieurs fiches financières.

2.2. Les coûts par stagiaire

Les coûts par stagiaire sont, en moyenne, proches des tarifs pratiqués par les Associations soucieuses, nous l'avons spécifié, de veiller à leur équilibre financier tout en tenant compte de la concurrence.

Ces coûts varient selon la nature et le mode d'hébergement des stages.

		(unité: Nb)	
Nature du stage	Mode d'hébergement	Coût moyen stagiaire	Coût moyen heure
Formation générale	Internat	3024	47.5
Formation générale	Externat	2017	31.5
Approfondissement	Internat	2811	58.6
Approfondissement	Externat	2034	42.4

. En internat, les coûts s'élèvent à **3 024 F** pour la formation générale et **2 811 F** pour les stages d'approfondissement. En externat, les stages sont moins coûteux, respectivement **2017 F** et **2 034 F**, ce modeste écart s'expliquant sans doute par le petit nombre d'observations collectées sur l'externat.

. Pour le profane, il est étonnant que les stages d'approfondissement coûtent plus cher que ceux de formation générale alors que leur durée est plus courte (6 jours au lieu de 8). Poursuivant cette même réflexion naïve, s'ils se caractérisaient par un coût identique à la formation générale, ils devraient coûter 25 % moins cher (et non pas - 7 %). Comme nous le constaterons ultérieurement, des facteurs autres que la durée doivent être pris en considération.

. De même, il serait imprudent de tirer des conclusions hâtives sur les coûts respectifs de l'internat et de l'externat. Indépendamment des problèmes d'ordre strictement statistique, il convient de savoir que l'externat complet c'est-à-dire « stricto sensu » est de moins en moins fréquent. Tout d'abord, les demi-pensionnaires ne peuvent être considérés comme de simples externes puisqu'ils sont nourris à midi dans la plupart des cas. Par ailleurs, il existe un petit nombre de situations mixtes où le groupe est composé à la fois d'internes et de demi-pensionnaires (deux cas seulement dans la centaine de stages étudiés), ce qui rend plus délicate l'analyse des résultats. Enfin, pour des raisons purement pédagogiques, de fréquents aménagements sont apportés à la durée de certains stages en externat: allongement de la durée du stage ou de l'amplitude de la journée de formation, présence sur les lieux du stage quelques jours seulement au-delà l'horaire journalier normal de formation avec participation au dîner et à la veillée qui s'ensuit.

2.3 Les coûts par journée de formation

S'agissant du coût de la journée/formation pour un groupe, l'amplitude de la variation de ce coût va de 1 à 3 c'est-à-dire de 5 000 à 15 000 F, l'effectif des stagiaires pouvant aller de 13 à 40 dans l'ensemble des actions analysées.

. En internat, le coût de la journée/stagiaire se situe en moyenne à **380 F** pour la formation générale, à **469 F** pour l'approfondissement (soit + 23 % de plus que pour une action de base). L'examen ultérieur de la structure des coûts nous éclairera sur les causes de cet écart.

. En régime d'externat, le coût de la journée/stagiaire passe de **252 F** en formation générale à **339 F** en approfondissement soit un écart plus accusé (+ 35 %) qu'en internat.

2.4 Les coûts horaires par stagiaire

En formation générale, le coût horaire/stagiaire s'élève à **47,5 F** en internat, s'abaissant à **31,5 F** en externat soit 33 % de moins (ou, si l'on préfère, 16 F de moins).

En approfondissement, le coût horaire/stagiaire se situe à **58,6 F** en internat, descendant à **42,4 F** en externat soit 28 % de moins et, là encore, 16 F de moins).

Comme on le constatera ultérieurement, il serait erroné d'attribuer cette différence uniquement aux frais de restauration et d'hébergement.

Si l'on souhaite procéder à une comparaison avec d'autres secteurs (ou producteurs) de formation, la référence la plus logique se trouve du côté de la formation professionnelle bien que le BAFA n'appartienne pas à cette sphère.

D'une étude conduite à l'IREDU, il ressort que, tous producteurs confondus (publics et privés), le coût unitaire horaire moyen atteint **46,7 F**.

Coûts unitaires dans la formation professionnelle

Catégorie de producteur	Chiffre d'affaires En millions de F.	Nb stagiaires En milliers	Nb heures/stag En milliers	Coût horaire En F.	Heures par stagiaire
Public et parapublic	7251	1552	192972	37,6	124,3
Privé non lucratif	13312	3467	297514	44,7	85,8
Privé lucratif	14973	4583	246614	60,7	53,8
Individuels	1782	1149	61876	28,8	53,9
Sous-Total	37318	10752	798975	46,7	74,3
Producteurs/financeurs spécifiques	Budget				
Greta	2488	495	76000	32,7	153,5
Universités	1500	371	47000	31,9	126,7
CNED	71	36	15500	4,6	430,6
AFPA (Etat)	5070	71	47500	106,7	669,0
FNE (Fonds National de l'Emp)	1391	268	89800	15,5	335,1
Allocat. de formation/reclass.	6255	183	110715	56,5	605,0
Sous-total	16775	1424	386515	43,4	271,1

Source : **Orivel, F.** 2000, « Note sur les coûts unitaires de la formation professionnelle : financement global, coûts en formation présentielle et coûts des NTIC » Iredu, Dijon, 7p

. Si l'on compare les organismes habilités à préparer au BAFA aux producteurs de formation dont ils sont les plus proches (les organismes privés non lucratifs), on remarque chez ces derniers un coût moyen légèrement plus faible, à savoir 44,7 F. Or, il s'agit d'estimations qui

ne prennent pas en considération les dépenses d'hébergement et de restauration ainsi que le spécifie chaque année la méthodologie du Ministère de l'Education nationale à propos du Compte de l'Education. Pour les économistes de ce Ministère, les dépenses de restauration et d'hébergement doivent être considérées comme dépenses « d'activités annexes » et non comme des dépenses d'éducation. Certes, il s'agit là d'une question de convention méthodologique à ne pas oublier lorsqu'on s'efforce de comparer des indicateurs mesurés de façon similaire.

. En conséquence, il est possible d'énoncer que **les coûts unitaires des stages BAFA relèvent du même ordre de grandeur que ceux de la formation professionnelle**, en raison de l'inclusion des frais de restauration et d'hébergement dans les coûts des stages BAFA. Bien plus, si l'on adoptait la méthodologie de l'Education nationale (refus de considérer ce type de frais comme des dépenses d'éducation) **les coûts du BAFA seraient significativement inférieurs à ceux des autres composantes de la sphère de l'éducation.**

3 Structure des coûts unitaires des stages BAFA

Structure des coûts des stages BAFA

Unité : %

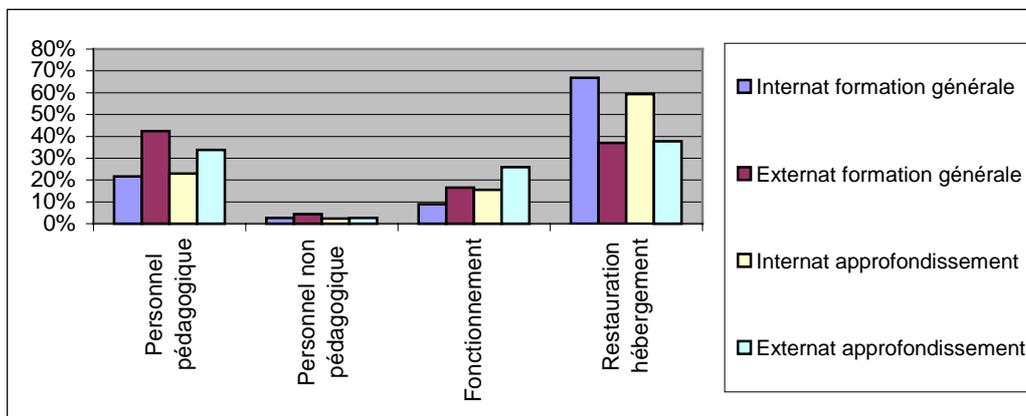
	Charges opérationnelles	Personnel pédagogique	Personnel non pédagogique	Fonctionnement	Restauration hébergement	Charges de structure	Total
Internat F.G. Nb de stages : 47	65,8	14,2	1,7	5,9	44,0	34,2	100
Externat F.G. Nb de stages : 15	52,1	22,1	2,3	8,6	19,3	45,9	100
Internat Approf Nb de stages : 47	63,5	14,6	1,5	9,8	37,7	36,4	100
Externat Approf. Nb de stages : 9	64,6	21,8	1,7	16,7	24,4	35,4	100

Comme nous l'avons spécifié précédemment, la **structure** des coûts unitaires est scindée en deux grandes catégories de coûts : d'une part les **charges opérationnelles**, d'autre part les **charges de structure**.

Exception faite des stages de formation générale en externat (peut-être en raison du petit nombre d'observations), les deux grandes catégories de charges ont un poids relativement proche. Pour schématiser, nous dirons que les 2/3 des coûts relèvent des charges opérationnelles.

Si l'on procède à une analyse détaillée des charges opérationnelles, on observe de fortes différences entre internat et externat.

*Structure (%) des charges opérationnelles selon la nature des sessions
et le mode d'hébergement*



En internat, quelle que soit la nature du stage, le poste de dépenses le plus important est celui de la restauration et de l'hébergement, respectivement 66,8 % en formation générale et 59,3 % en approfondissement, Cette rubrique ne peut que prendre de l'importance à l'avenir pour plusieurs raisons.

. Les sessions sont organisées au moment où les stagiaires sont en vacances scolaires et où la reprise des activités touristiques renchérit les locaux utilisables pour la formation et l'hébergement des candidats au BAFA.

. Pour l'hébergement et notamment la restauration, la réglementation en matière d'hygiène exige des équipements et des technologies coûteuses pour les Associations qui pouvaient jusqu'ici gérer directement ces prestations. De plus, le personnel bénévole, compétent et disponible le temps d'une session se raréfie. Aussi, les organisateurs de stages ont-ils de plus en plus recours soit à des traiteurs soit à la restauration collective.

Le second poste a trait au coût du **personnel pédagogique** qui représente 1/5 des charges opérationnelles en internat et voit sa part relative augmenter en externat du fait de la diminution (en valeur relative) de la rubrique « restauration/hébergement ». Pour une personne non avertie des ressources humaines mobilisées par le Secteur associatif de l'Economie sociale, ces coûts de personnel pédagogique sont étonnamment faibles par comparaison avec d'autres producteurs d'éducation. Ainsi, le personnel pédagogique représente 60 à 80 % des dépenses de l'Education nationale. Dans le domaine de la Formation professionnelle, il est rare que la part du budget affectée au personnel pédagogique soit inférieure à 50 %.

. La question du statut du bénévolat et ou du volontariat est un chantier juridique complexe, constamment remis en cause quant aux possibilités de rémunérer ou de gratifier ou d'indemniser ce personnel dont la fraction la moins altruiste entend bien percevoir un complément de revenu en échange de ses prestations pédagogiques. Actuellement, comme le notait le Rapport Vuilque, « Le système issu de l'annexe II de la Convention collective de l'animation a vécu, plus personne ne le défend ». Si les Associations habilitées (où l'unanimité est loin d'être la règle sur cette épineuse question) et les Pouvoirs publics (représentés essentiellement par deux Ministères, celui de la Jeunesse et des Sports et celui de l'Emploi et

de la Solidarité) débattent depuis plus de 2 ans d'un statut spécifique de « Jeunes Animateurs Volontaires Stagiaires » (JAVOS), le flou juridique dans lequel se meuvent les organisateurs de stages se traduit par une grande diversité de pratiques qui, pour la plupart, dérogent au droit commun du travail. Les URSSAF soit ignorent délibérément soit tolèrent ces pratiques dont quelques-unes ont déjà été sanctionnées à plusieurs reprises par la Chambre sociale de la Cour de Cassation.

. Il convient d'ajouter que l'intervention du législateur n'est pas exclue sur ce problème qui dépasse de loin les seuls métiers de l'animation et intéresse le vaste secteur de l'Economie sociale. Quelle que soit l'évolution juridique du problème sur le plan parlementaire ou réglementaire, il est vraisemblable que, dans un proche avenir, le coût du personnel pédagogique intervenant dans les stages s'alourdira sans que l'on puisse dès aujourd'hui évaluer l'impact financier des mesures nouvelles.

La troisième composante des charges opérationnelles est constituée par les **dépenses de fonctionnement** d'autant plus élevées que les stages exigent un matériel de plus grande technicité.

La quatrième composante des charges opérationnelles est formée des dépenses de **personnel non pédagogique** affecté exclusivement aux stages de formation au BAFA. Il est exceptionnel qu'un organisme puisse se doter d'un tel personnel. Aussi est-il plus habituel de trouver cette rubrique dans les charges de structure où les dépenses de personnel de logistique sont prises en considération au prorata du temps de travail alloué au BAFA.

3.2 Les charges de structure

Les charges de structure sont indiscutablement importantes (plus du 1/3 des coûts de formation). Elles dépassent de loin ce qui paraît être la norme dans les autres champs de la formation. Ainsi considère-t-on que l'Education nationale ne consacre pas plus de 5 % de son budget aux charges de structure. N'allons pas trop loin dans la recherche des points de comparaison car il est à craindre que le concept de « charges de structure » ne soit pas identique d'une catégorie de producteurs de formation à l'autre, et même d'un comptable à l'autre au sein du dispositif de formation au BAFA.

L'ambition du Comité de pilotage élargi visait à identifier cinq catégories de charges de structure. Le degré de finesse des comptabilités tenues aux différents niveaux des organigrammes (site d'organisation des stages, coordination départementale et/ou régionale, direction nationale) varie en fonction du degré de formation des responsables en matière de gestion et de performances des équipements informatisés. Aussi avons-nous renoncé à analyser de façon détaillée les charges de structure.

Une grande Association nous a toutefois ouvert sa comptabilité centralisée et informatisée. Voici, à titre d'information, comment ses charges de structure (37,7 % du coût du BAFA) se répartissaient en 2000.

Charges de structure par stagiaire

Nature des charges	Coût/stagiaire	
	En F.	En %
Form. de formateurs Ingén. de formation	140	12,0
Aide au placement	19	1,6
Fonctionnement	613	52,3
Salaires répartis	400	34,1
Ensemble	1 172	100,0

Une autre Association a bien voulu nous indiquer à quelles fins était utilisée une sorte de « contribution au fonctionnement du siège » qui est prélevée sur le 1/5 du prix d'une journée stagiaire :

- . couverture des coûts salariaux des délégués régionaux,
- . animation de l'ingénierie de formation c'est-à-dire prise en charge des réunions de coordination des délégués régionaux (une fois par trimestre), production de la documentation de base et de supports pédagogiques (fichiers, jeux), logistique de gestion,
- . financement de la recherche/développement.

Cet exemple montre combien il convient de ne pas se méprendre et d'éviter d'affirmer à la légère que le BAFA « nourrit les Associations ».

Enfin, il est délicat d'évaluer avec objectivité le coût de l'aide au **placement** tant les situations sont peu comparables d'une Association à l'autre. Quoi de commun entre un organisme qui est responsable de la gestion de CVL avec ou sans hébergement, un autre qui exige une attestation d'admission dans un stage pratique avant toute inscription en stage de base, un autre qui a construit un véritable Service de placement où les employeurs potentiels peuvent consulter les CV des candidats et vice-versa, un autre qui met à la disposition des candidats un appui à la recherche éventuelle d'un placement, etc. ? En d'autres termes, le Service de placement doit essentiellement son existence à la relative faiblesse des relations entre employeurs et l'organisme de formation, situation que nous avons rarement décelée.

4 Un essai d'approche des coûts par Région

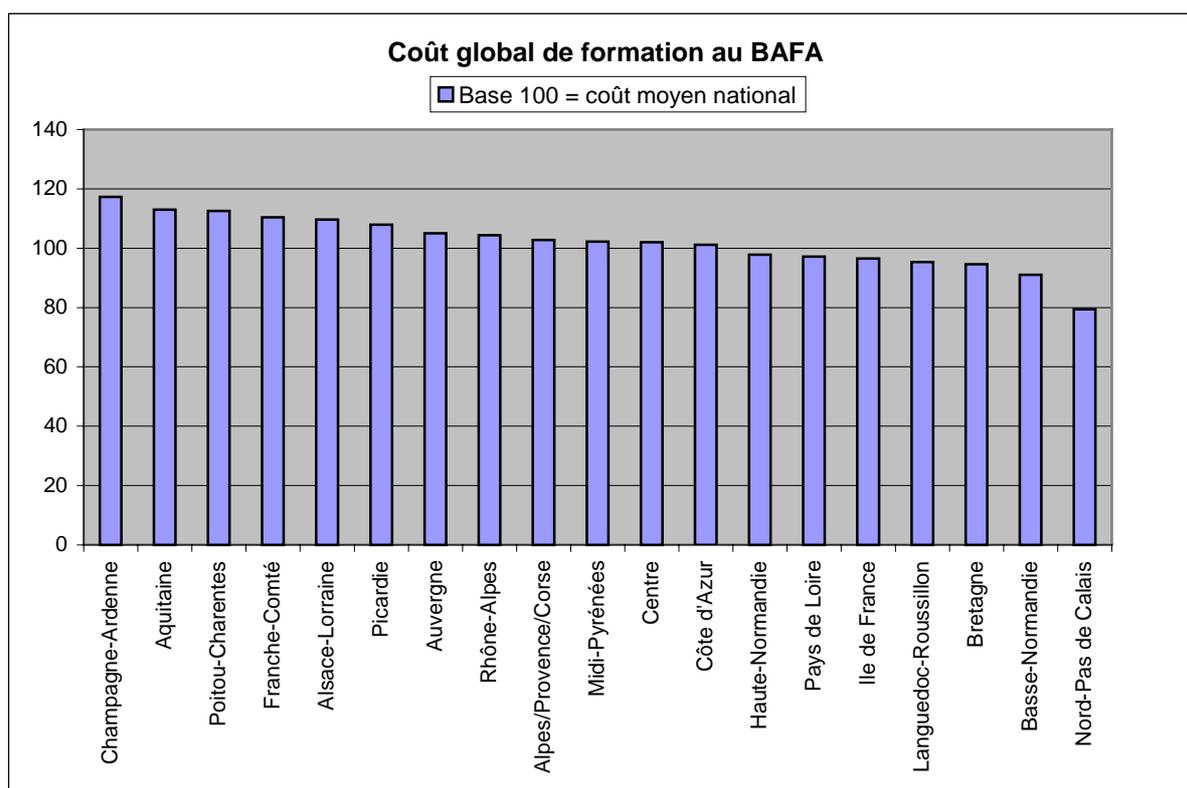
Quelques **DRDJS** se sont réellement impliquées jusqu'ici dans le dispositif de formation au BAFA. Ecartelées entre l'application stricte des directives de l'Administration centrale soucieuse d'éviter une « atomisation » de l'offre de formation au détriment des Associations bénéficiant d'une habilitation nationale d'une part, la volonté de répondre efficacement et le plus complètement possible aux besoins régionaux de formation d'animateurs grâce aux habilitations partielles d'autre part, les DRDJS ont adopté une ligne de conduite très différenciée, manifestant soit une relative indifférence vis-à-vis de cette question soit un réel intérêt pour celle-ci.

Les Inspecteurs interviewés ont non seulement déploré l'insuffisance de leurs effectifs mais également regretté que leur formation, tant initiale que continue, ne leur permette pas de mieux maîtriser les statistiques et surtout les problèmes de gestion. Il ne s'agit pas ici d'une

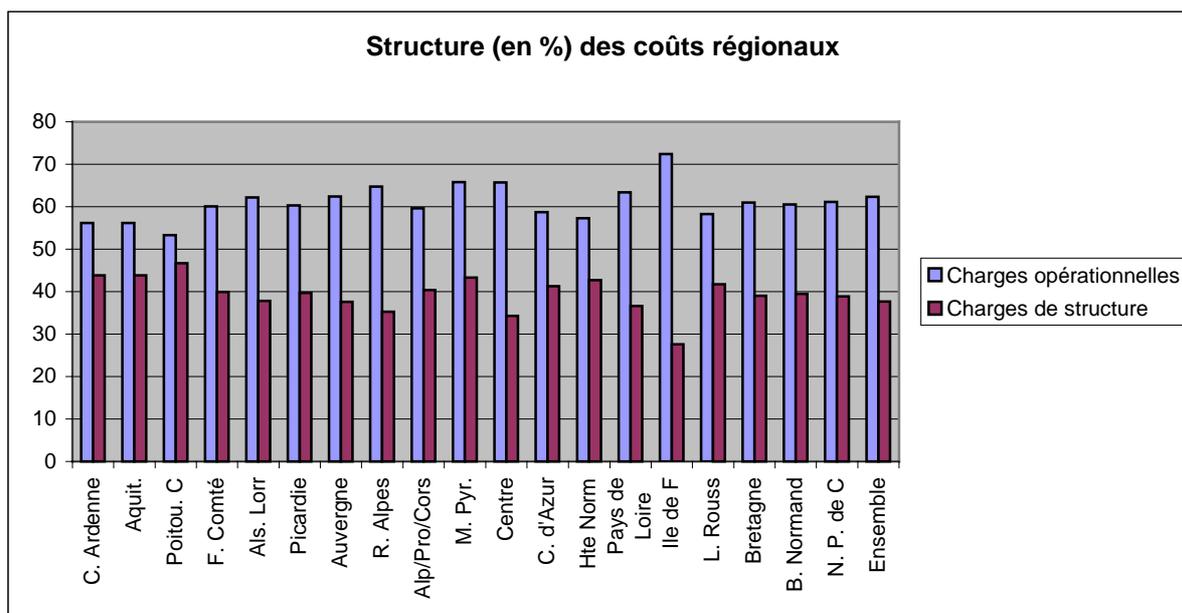
question mineure au moment où le projet de réforme du dispositif de formation semble accorder aux DRDJS des compétences nouvelles et élargies.

Dans son Avis précité le **CES** dénonce « une disparité de l'accessibilité des enfants et des jeunes aux loisirs... ». Pour cette Assemblée, « Les clivages entre villes riches et villes pauvres, entre celles qui développent une politique en ce domaine et celles qui n'en ont pas, tout comme les différences qualitatives constatées dans les contenus pédagogiques ont créé une situation alarmante... ». Certes, ce constat s'applique aux CVL mais il pourrait aussi caractériser la formation aux BAFA.

C'est pourquoi, il nous a paru intéressant d'essayer de déterminer l'impact du « fait régional » sur les coûts. Une Association nationale disposant d'un nombre suffisant (du point de vue statistique) d'observations pour chacune de ses 19 délégations régionales (de 17 à 87 stages selon chacune d'elles) a bien voulu procéder à une exploitation spécifique de sa comptabilité pour nous éclairer sur ce point. Précisons que l'aire de compétence de chaque délégation régionale ne se confond pas toujours exactement avec les limites géographiques d'une région administrative.



. Les explications dites de « bon sens » nous font défaut pour décrypter ce graphique où deux délégations régionales se distinguent quant à leur situation extrême par rapport à la moyenne nationale : + 17,3 % pour la Champagne-Ardenne et - 20,6 % pour le Nord-Pas de Calais.



. De même, la structure des charges n'obéit pas à des spécificités régionales, par exemple l'intensité de l'implantation spatiale d'une Association, intensité exprimée en nombre de stages réalisés.

En résumé, quatre conclusions s'imposent à l'analyse des données collectées.

. Si l'on ne prend pas en compte les frais de restauration et d'hébergement, **les coûts unitaires** de formation au BAFA sont en moyenne 1/3 inférieurs à ce que l'on observe dans les autres champs de la formation professionnelle. Il s'agit donc d'un système globalement « bon marché ».

. Les coûts de **personnel pédagogique** sont 2,5 à 3,5 fois inférieurs à ce que l'on enregistre ailleurs. L'aspect « bon marché » du dispositif doit cette caractéristique à cet input.

. Les coûts de **restauration et d'hébergement** sont importants, y compris en externat. Ils s'élèvent en moyenne à 167 F par jour pour trois repas et un lit. A ce prix-là, on conçoit mal qu'il soit possible de réaliser de sérieuses économies sur ce poste. De plus, l'internat est généralement perçu comme un atout non négligeable par les formateurs. Aussi faut-il tenir compte de cet impact dans l'appréciation des charges d'internat.

. Enfin, l'importance des **charges de structure** est probablement due à l'existence d'un grand nombre d'acteurs qui assurent un pluralisme certain dans notre Société mais qui, en contrepartie, ne permettent pas de faire jouer le principe des **économies d'échelle**, principe selon lequel les coûts unitaires tendent à baisser lorsque la taille d'un système de production quelconque croît, (notamment parce que certains coûts fixes, tels que la mise au point de supports pédagogiques, sont répartis sur un plus grand nombre d'utilisateurs).

Pourtant, pour abaisser les coûts et rendre le BAFA plus accessible aux jeunes des milieux les moins favorisés, ne pourrait-on pas agir sur la **taille des groupes** ? Ne pourrait-on pas aussi améliorer les ressources des Associations et/ou des candidats ?

5 L'effet de la taille des groupes

Si l'on fait abstraction d'une éventuelle baisse de l'efficacité de la pédagogie, peut-on espérer, d'un point de vue théorique, que la constitution de groupes plus nombreux puisse contribuer à réduire les coûts de formation ?

a) Nous avons mené une étude spécifique auprès des 12 Associations volontaires (au total, 2 310 stages) pour connaître leurs pratiques lors de l'ouverture des stages.

Répartition des sessions BAFA selon leur nature et l'effectif des stagiaires en 2000

Unité : nb et %

Effectif	Format. gale		Approfondissement		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
36/40	329	29,6	114	9,5	443	19,2
31/35	161	14,5	100	8,3	261	11,3
26/30	185	16,7	172	14,4	357	15,4
21/25	184	16,6	229	19,0	413	17,9
16/20	139	12,4	244	20,4	383	16,6
11/15	86	7,8	209	17,5	295	12,8
6/10	27	2,4	131	10,9	158	6,8
Ensemble	1 111	100,0	1 199	100,0	2 310	100,0

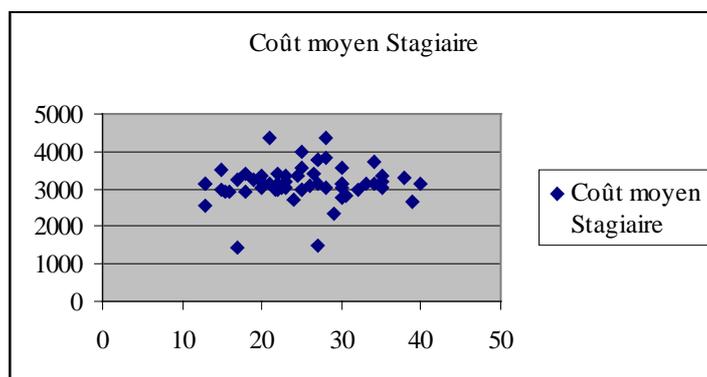
Source : Organismes de formation

Exigeant plus de sites appropriés et souvent éloignés des traditionnels lieux de formation de base, faisant appel à des compétences techniques plus spécialisées et à des équipements plus sophistiqués, nécessitant une pédagogie d'autant plus efficace qu'elle concerne des groupes de taille modeste, les stages en **approfondissement** se déroulent pour 71 % d'entre eux avec des effectifs qui s'échelonnent entre 11 et 30 stagiaires. Il arrive néanmoins que le groupe puisse atteindre une taille supérieure lorsque la thématique est d'ordre plus général comme « la connaissance de la petite enfance ». A l'inverse, le ski, l'escalade, l'équitation, le canoë, etc. ne peuvent se concevoir sérieusement avec des groupes de grande dimension.

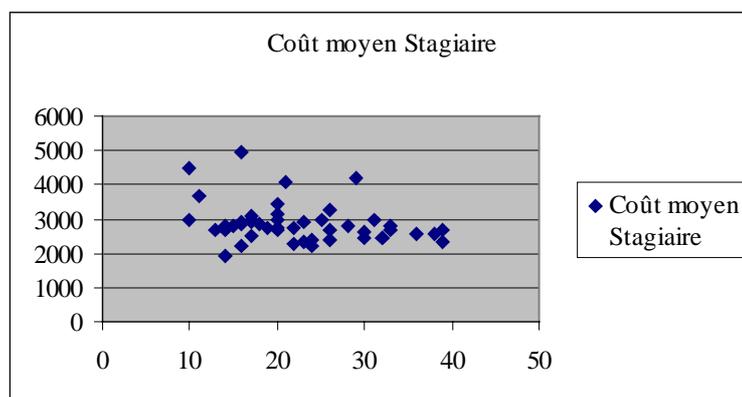
Au contraire, **la formation générale** peut s'accommoder d'un nombre de stagiaires pouvant aller de 21 à 40 stagiaires (quelle que soit la nature du stage, l'arrêté du 26 mars 1993 ne permet pas que l'effectif excède 40 stagiaires). C'est le cas pour 77 % des stages. Il se peut que des stages se déroulent avec des effectifs de 11 à 15 jeunes (7,8 %) et, exceptionnellement, de 6 à 10 stagiaires (2,4 % des cas). De telles situations nécessitant l'accord des DRDJS sont lourdes de conséquences financières pour l'organisme de formation qui doit se plier aux dispositions de l'arrêté précité : quelles que soient la taille du groupe et la nature de la formation, « l'équipe pédagogique comprend une équipe permanente d'au moins trois formateurs ». Le caractère exceptionnel de ces stages à effectif très réduit est généralement dû à la nécessité de répondre à des besoins ponctuels locaux. Le déficit attendu peut ultérieurement se transformer en une implantation plus solide et, par conséquent, constituer un investissement.

b) Reste à s'interroger sur **l'impact réel** de la taille d'un stage sur le niveau des coûts de formation. Deux graphiques illustreront notre analyse mieux qu'un tableau de données chiffrées; Nous nous limiterons à **l'internat**, mode d'hébergement sur lequel nous possédons assez d'observations pour un traitement statistique correct.

Impact de la taille des groupes sur le coût moyen en internat Formation générale



Impact de la taille des groupes sur le coût moyen en internat Approfondissement



. Dans les deux cas, la tendance générale est la concentration des coûts des stages observés autour du coût moyen de la formation générale (**3 024 F**) et de celui de l'approfondissement (**2 811 F**). Les écarts par rapport à la moyenne ne revêtent pas une grande ampleur, preuve qu'agir sur la taille des groupes constituerait plus une baisse de l'efficacité pédagogique qu'un effet appréciable sur la réduction des coûts.

6 La prise en compte des aides financières

Toutes les Associations déplorent l'abandon ou le quasi-abandon de l'aide aux institutions de formation de deux financeurs traditionnels du dispositif de formation au BAFA : l'Etat et la CNAF. La réalité n'est pas aussi tranchée. Il serait sans doute plus objectif de parler d'un redéploiement de l'aide qui n'échappe pas à certains dysfonctionnements et parfois à certaines contradictions.

a) L'Etat

En 2000, la dotation de l'Etat pour aider la fraction la plus défavorisée des candidats au BAFA s'élevait à 24,5 MF. Elle était destinée, pensait-on, à environ 12 250 boursiers soit un peu plus du 1/4 d'une promotion.

Les DRDJS et les DDJS étaient chargées d'attribuer ces aides individuelles d'un montant maximum de 2 000 F après une instruction des dossiers soumise à une double préoccupation :

- . tenir compte des subventions (parfois seules connues des bénéficiaires) accordées par d'autres donateurs (Collectivités territoriales, CAF et CNAF, Comités d'entreprise, futurs employeurs organisateurs de CVL, Associations de formation, désireuses de « fidéliser » leurs stagiaires, etc.),
- . veiller à privilégier les publics visés par la Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.

C'est dire si la tâche d'instruction des dossiers par les Services extérieurs du Ministère s'avérait lourde compte tenu de leurs moyens et leur « culture » (des missions d'appui technique plus que de contrôle financier).

Aussi convient-il de ne pas s'étonner que certains Services extérieurs aient d'emblée accordé des bourses de 2 000 F aux premiers dossiers parvenus. D'autres Services se sont attachés à moduler leurs barèmes et à examiner le bien-fondé des demandes.

Les conséquences de ces décisions diverses sont doubles :

- . le pourcentage de boursiers varie de 8 à 42 % selon les régions,
- . le public bénéficiaire ne correspond pas exactement au public visé par ladite loi.

b) La CNAF et les CAF

De la Libération jusqu'à la fin des années 50, la CNAF a orienté ses aides sur les vacances d'été. L'évolution de l'économie et du comportement des familles l'a amenée en 1982 à se recentrer sur les loisirs de proximité. En 1992, elle a redéployé son budget dans une double direction : outre les loisirs de proximité, l'accompagnement des politiques locales avec une contractualisation des actions conçues et dirigées par les Communes.

Le changement du financement du BAFA découle de l'évolution des orientations de la CNAF. Depuis 1996, « tout stagiaire de la circonscription administrative d'une CAF, quel que soit son régime d'appartenance et son niveau de ressources, peut bénéficier d'une aide financière forfaitaire (600 F majorés de 100 F pour les formations centrées sur l'accueil des jeunes enfants) ».

Concrètement, cette aide s'est élevée à 27,9 MF soit 14 % de plus que l'enveloppe de l'Etat et a été distribuée à 36 000 stagiaires par an soit 69 % d'une promotion. Les stagiaires qui n'ont pas reçu cette aide appartiennent généralement à deux catégories :

- . ceux qui ont estimé la subvention trop modique par rapport au niveau de revenus de leurs familles et au montage de leur dossier,
- . ceux qui (10 % d'une promotion) ne correspondent pas aux critères administratifs, par exemple arrivée tardive des dossiers, délais du cursus de formation non respectés.

Outre, cette aide individuelle ouverte au FAS de la CNAF et décentralisée aux CAF, des subventions à la formation au BAFA peuvent être accordées dans le cadre de l'accompagnement des politiques locales.

Enfin, les FAS des CAF peuvent avoir recours à d'autres formules pour aider les formations au BAFA. Dans une région où existent une dizaine de CAF, certaines versent la totalité de l'aide aux organismes de formation, d'autres exclusivement aux individus, quelques-unes mixant ces deux types d'aide.

En résumé, quel que soit le financeur, l'allègement des coûts à la charge des familles obéit plus à des principes d'égalité que d'équité. En outre, s'agissant du financement de la vie associative, l'aide aux formations n'échappe pas aux clivages d'ordre politique au niveau des collectivités locales, avec le risque certain d'une raréfaction (ou même d'une suppression) des subventions en cas de changement de majorité.

Conclusion

L'évolution de l'économie et de la Société françaises se traduit par de profonds changements en matière de besoins collectifs. Pour satisfaire ceux-ci, notre pays est conduit à réexaminer la politique de formation de ses travailleurs.

Malgré sa spécificité, l'Economie sociale ne peut échapper à ces mutations. Au sein de ce Tiers-Secteur, l'économie des vacances et des loisirs prend de plus en plus d'ampleur. Les métiers qui s'y rattachent appellent la création de nouvelles filières de formation et/ou la rénovation des formations existantes en vue d'accéder à de nouvelles qualifications.

Les métiers de l'animation, quels que soient les statuts de ceux qui les exercent (salarial, volontariat, bénévolat) et leurs conditions de travail (temps plein, partiel, occasionnel), ne peuvent se soustraire à ce problème commun à notre pays et à l'Europe, d'où la nécessité de trouver des solutions en harmonie avec les Directives de la Commission européenne.

S'agissant de l'importante filière de formation non professionnelle que représente le BAFA, la réforme du dispositif de formation ne peut se limiter à une réforme de l'habilitation qui tient en haleine les acteurs de la vie associative depuis plusieurs années. Avant de définir des référentiels de formation, il conviendra de ne « pas mettre la charrue avant les bœufs » c'est à qu'il faudra procéder à l'analyse des situations de travail-type, puis élaborer des référentiels professionnels et de certification. Le temps sera venu de trouver les modes de financement équitables pour la formation d'animateurs aux portes de la professionnalisation.

En ce qui concerne les coûts, l'étude a révélé que ceux-ci sont très modérés. Si on les compare avec la moyenne du secteur de la formation, ils sont même un tiers inférieurs lorsqu'on retire les frais d'hébergement et de restauration qui sont absents ailleurs. Ce caractère modeste est principalement dû au fait que les interventions pédagogiques sont très bon marché, notamment en raison du recours au bénévolat. On remarque toutefois que la contrepartie inévitable de l'apport du bénévolat se répercute dans des coûts de structure relativement élevés, qui s'expliquent par le nombre d'associations impliquées, des coûts de formation des animateurs dont la durée d'activité est brève, des modes gestion centralisés, et, de manière plus générale, de l'impossibilité de faire jouer le mécanisme des économies d'échelle. C'est sans doute le prix à payer pour une Société attachée à un pluralisme associatif.

Cette étude contribuera modestement, nous l'espérons, à conforter ou à infirmer des hypothèses concernant la réalité des coûts de formation c'est-à-dire à préparer une amélioration des financements dans l'intérêt non seulement des Associations, des stagiaires et de leurs familles mais aussi de la collectivité.

ANNEXES

Champ d'enquête BAFA

Année 2000

Unité : Nb

Organisme	Habilitation	Sessions en internat	Sessions en externat	Stagiaires	Journées stagiaires
UFCV	Gle	1 427	230	41 124	293 702
CEMEA	Gle	1 032	0	25 268	180 144
Francas	Gle	546	0	13 847	98 794
Léo Lagrange	Gle	504	0	8 526	58 250
AFOCAL	Gle	213	56	7 346	51 984
Familles rurales	Gle	230	2	5 896	41 018
Vacances Pour Tous (1)	Gle	199	30	7 007	49 468
CFAG	Gle	208	0	4 829	35 124
STAJ	Gle	144	70	4 550	34 060
CPCV	Gle	125	35	3 117	22 476
ATC	Gle	61	10	1 631	11 680
Temps Jeunes	Ple	58	2	1 051	7 398
Ensemble	-	4 747	435	124 192	884 098

Source : MJS et Associations

(1) Département "Vacances" de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente (LFEEP)

Sessions de formation générale conduites par le panel

(Année 2000)

Unité : Nb

Organisme	Sessions en internat	Sessions en externat	Stagiaires	Journées stagiaires
UFCV	544	140	21 562	172 497
CEMEA	470	0	14 100	112 800
Francas*	285	0	7 845	62 760
Léo Lagrange	332	0	5 347	40 000
AFOCAL	114	28	3 854	30 832
Familles rurales	114	2	2 781	22 248
Vacances Pour Tous	101	17	4 207	32 166
CFAG	117	0	3 053	24 424
STAJ	82	53	3 360	26 880
CPCV	62	22	1 887	15 096
ATC	31	5	927	7 416
Temps Jeunes	24	2	546	4 368
Ensemble	2 276	269	69 469	551 487

Sources : MJS et *Associations

Sessions d'approfondissement conduites par le panel

(Année 2000)

Organisme	Sessions en internat	Sessions en externat	Stagiaires	unité: Nb Journées stagiaires
UFCV	883	90	19 562	121 205
CEMEA	562	0	11 168	67 344
Francas*	261	0	6 002	36 034
Léo Lagrange	172	0	3 179	18 250
AFOCAL	99	28	3 492	21 152
Familles rurales	116	0	3 115	18 770
Vacances Pour Tous (1)	98	13	2 800	17 302
CFAG	91	0	1 776	10 700
STAJ	62	17	1 190	7 180
CPCV	63	13	1 230	7 380
ATC	30	5	704	4 264
Temps Jeunes	34	0	505	3 030
Ensemble	2 471	166	54 723	332 611

Sources: MJS et *Associations

Coûts unitaires dans les stages de formation générale en internat

Organisme	Numéro d'ordre	Coût global	Nombre Stagiaires	Coût moyen Stagiaire	Coût moyen jour	Coût moyen jour/stagiaire	Coût moyen heure/stagiaire
A	1	101427	27	3756,6	12678,4	469,6	58,7
Moyenne A			27	3756,6	12678,4	469,6	58,7
B1	1	91330	21	4349,0	11416,3	543,6	68,0
	2	117242	35	3349,8	14655,3	418,7	52,3
Moyenne B1			28	3849,4	13035,8	481,2	60,1
B2	1	125127	40	3128,2	15640,9	391,0	48,9
	2	122239	28	4365,7	15279,9	545,7	68,2
Moyenne B2			34	3746,9	15460,4	468,4	58,5
C1	1	40661	13	3127,8	5082,6	391,0	48,9
Moyenne C1			13	3127,8	5082,6	391,0	48,9
C2	1	69625	23	3027,2	8703,1	378,4	47,3
	2	67495	22	3068,0	8436,9	383,5	47,9
Moyenne C2			22,5	3047,6	8570,0	380,9	47,6
C3	1	73962	23	3215,7	9245,3	402,0	50,2
	2	107192	30	3573,1	13399,0	446,6	55,8
Moyenne C3			26,5	3394,4	11322,1	424,3	53,0
D	1	111243	35	3178,4	13905,4	397,3	49,7
E	1	68217	29	2352,3	8527,1	294,0	36,8
Moyenne E							
F	1	65748	22	2988,5	8218,5	373,6	46,7
	2	103096	39	2643,5	12887,0	330,4	41,3
Moyenne F			30,5	2816,0	10552,8	352,0	44,0
G	1	46821	16	2926,3	5852,6	365,8	45,7
	2	44397	15	2959,8	5549,6	370,0	46,2
Moyenne G			15,5	2943,1	5701,1	367,9	46,0
H	1	52196	18	2899,8	6524,5	362,5	45,3
	2	82746	30	2758,2	10343,3	344,8	43,1
	3	52519	15	3501,3	6564,9	437,7	54,7
	4	65600	24	2733,3	8200,0	341,7	42,7
Moyenne H			21,8	2973,1	7908,2	371,6	46,5
I	1	61046	18	3391,4	7630,8	423,9	53,0
	2	67493	20	3374,7	8436,6	421,8	52,7
	3	124813	38	3284,6	15601,6	410,6	51,3
Moyenne I			24,4	3350,2	10556,3	418,8	52,3
J	1	74788	22	3399,5	9348,5	424,9	53,1
	2	68950	22	3134,1	8618,8	391,8	49,0
	3	64262	20	3213,1	8032,8	401,6	50,2
	4	106189	34	3123,2	13273,6	390,4	48,8
	5	77343	23	3362,7	9667,9	420,3	52,5
	6	62136	19	3270,3	7767,0	408,8	51,1
	7	32957	13	2535,2	4119,6	316,9	39,6
	8	55281	17	3251,8	6910,1	406,5	50,8
	9	106189	35	3034,0	13273,6	379,2	47,4
	10	60173	20	3008,7	7521,6	376,1	47,0
	11	94467	30	3148,9	11808,4	393,6	49,2
	12	80716	26	3104,5	10089,5	388,1	48,5

	13	103284	33	3129,8	12910,5	391,2	48,9
	14	73984	25	2959,4	9248,0	369,9	46,2
	15	90852	30	3028,4	11356,5	378,6	47,3
	16	24275	17	1427,9	3034,4	178,5	22,3
	17	84413	28	3014,8	10551,6	376,8	47,1
	18	93545	30	3118,2	11693,1	389,8	48,7
	19	66106	21	3147,9	8263,3	393,5	49,2
	20	84833	27	3142,0	10604,1	392,7	49,1
	21	96085	32	3002,7	12010,6	375,3	46,9
	22	40315	27	1493,1	5039,4	186,6	23,3
Moyenne J			25,0	2956,8	9324,7	369,6	46,2
K	1	100144	25	4005,8	12518,0	500,7	62,6
	2	89194	25	3567,8	11149,3	446,0	55,7
moyenne K			25,0	3786,8	11833,6	473,3	59,2
Moyenne générale			24,5	3042,6	9536,0	380,3	47,5

Note : Après discussion avec les associations volontaires, il a été admis que le **nombre d'heures** de - formation en face à face avec les animateurs était difficile à estimer en raison du mode même de fonctionnement des stages, au cours desquels l'équipe enseignante et les stagiaires passent ensemble l'essentiel de leur journées et de leurs soirées. On peut considérer que même pendant les repas, les stagiaires restent en contact avec leurs animateurs, et peuvent bénéficier de leur expérience. Il est clair que la norme des huit heures est dépassée. L'étude a cependant retenu une durée moyenne de huit heures de face à face pédagogique pour plusieurs raisons :

- permettre la comparaison avec d'autres filières de formation où les mêmes difficultés peuvent se produire.
- respecter la cadre juridique de la durée du travail
- faciliter les comparaisons avec l'externat
- renforcer la crédibilité des résultats en ne les faisant pas dépendre d'un quelconque artifice.

On peut enfin souligner que les résultats sont en eux-mêmes suffisamment convaincants pour ne pas réduire encore l'estimation des coûts, qui, comme l'a révélé l'étude, sont incontestablement modérés.

Coûts unitaires dans les stages d'approfondissement en internat

Organisme	Numéro d'ordre	Coût global	Nombre Stagiaires	Coût moyen Stagiaire	Coût moyen jour	Coût moyen jour/stagiaire	Coût moyen heure/stagiaire
A	1	44816	10	4482	7469	747	93,4
	2	79245	16	4953	13208	825	103,2
B1	1	45475	16	2842	7579	474	59,2
	2	53309	24	2221	8885	370	46,3
B2	1	52881	17	3111	8814	518	64,8
	2	85805	21	4086	14301	681	85,1
	3	103519	39	2654	17253	442	55,3
C1	1	35416	16	2214	5903	369	46,1
C2	1	50233	22	2283	8372	381	47,6
	2	42905	17	2524	7151	421	52,6
C3	1	57494	24	2396	9582	399	49,9
	2	37633	14	2688	6272	448	56,0
D	1	88925	33	2695	14821	449	56,1
	2	120845	29	4167	20141	695	86,8
E	1	62318	26	2397	10386	399	49,9
	2	73590	30	2453	12265	409	51,1
	3	78953	32	2467	13159	411	51,4
F	1	67458	23	2933	11243	489	61,1
G	1	34768	13	2674	5795	446	55,7
	2	29518	10	2952	4920	492	61,5
H	1	53829	23	2340	8972	390	48,8
	2	78862	28	2817	13144	469	58,7
I	1	77759	32	2430	12960	405	50,6
	2	90503	39	2321	15084	387	48,3
J	1	91463	31	2950	15244	492	61,5
	2	39107	14	2793	6518	466	58,2
	3	79036	30	2635	13173	439	54,9
	4	26735	14	1910	4456	318	39,8
	5	92701	33	2809	15450	468	58,5
	6	51708	19	2721	8618	454	56,7
	7	84101	26	3235	14017	539	67,4
	8	53808	20	2690	8968	448	56,1
	9	92673	36	2574	15446	429	53,6
	10	41758	15	2784	6960	464	58,0
	11	96462	38	2538	16077	423	52,9

	12	49263	17	2898	8211	483	60,4
	13	50886	17	2993	8481	499	62,4
	14	40385	11	3671	6731	612	76,5
	15	51050	18	2836	8508	473	59,1
	16	74246	25	2970	12374	495	61,9
	17	60043	22	2729	10007	455	56,9
	18	70291	26	2704	11715	451	56,3
	19	46587	16	2912	7765	485	60,7
K	1	63392	20	3170	10565	528	66,0
	2	68722	20	3436	11454	573	71,6
	3	55319	20	2766	9220	461	57,6
	4	59649	20	2982	9942	497	62,1
Ensemble		2985444	1062	2811		469	58,6

Coûts unitaires dans le stages d'approfondissement en externat

Organisme
Numéro
d'ordre

C1
1

2

D1
1

E
1

F
1

2

G
1

H
1

J
1

Ensemble

Coûts unitaires dans les stages de formation générale en externat

Organisme	Numéro d'ordre	Coût global	Nombre Stagiaires	Coût moyen Stagiaire	Coût moyen jour	Coût moyen jour/stagiaire	Coût moyen heure/stagiaire
A (dont 9 internes)	1	104585	37	2826,6	13073	353	44,2
B1	1	53320	18	2962,2	6665	370	46,3
B2	1	112260	35	3207,4	14033	401	50,1
C1	1	32611	39	836,2	4076	105	13,1
C2	1	62850	28	2244,6	7856	281	35,1
D1	1	70329	34	2068,5	8791	259	32,3
E	1	42466	21	2022,2	5308	253	31,6
G	1	55431	26	2132,0	6929	266	33,3
H	1	38249	32	1195,3	4781	149	18,7
	2	32468	24	1352,8	4059	169	21,1
	3	37950	23	1650,0	4744	206	25,8
I	1	40114	17	2359,6	5014	295	36,9
	2	90507	41	2207,5	11313	276	34,5
J	1	48432	28	1729,7	6054	216	27,0
	2	43741	26	1682,3	5468	210	26,3
Ensemble		865313	429	2017,0		252	31,5

Coûts unitaires dans les stages d'approfondissement en internat

(unité : F.)

Organisme	Numéro d'ordre	Charges opérationnelles	Personnel pédagogique	Personnel non pédagogique	Fonctionnem.	Restauration hébergement	Charges de structure	Total
J	1	57782	5792	0	16740	35250	33681	91463
	2	23896	4246	0	3270	16380	15211	39107
	3	46441	6088	0	7753	32600	32595	79036
	4	11524	2317	0	2827	6380	15211	26735
	5	56847	5959	0	12216	38672	35855	92702
	6	31065	3496	0	3215	24354	20643	51708
	7	55852	5737	0	11407	38708	28249	84101
	8	32078	5991	0	5354	20733	21730	53808
	9	53559	7463	0	9610	36486	39114	92673
	10	25461	2323	0	2869	20269	16297	41758
	11	55175	6050	0	5955	43170	41287	96462
	12	30792	6101	0	3485	21206	18471	49263
	13	32415	6101	0	7795	18519	18471	50886
	14	28433	4195	0	1798	22440	11952	40385
	15	31493	5767	0	3560	22166	19557	51050
	16	37084	4243	0	5684	27157	27162	64246
	17	36140	5770	0	3740	26630	23903	60043
	18	42042	5477	0	5870	30695	28249	70291
	Ensemble	688079	93116	0	113148	481815	447638	1135717
A	1	29870	17681	1366	2127	8696	14946	44816
	2	53189	10890	1633	15075	25591	26056	79245
	Ensemble	83059	28571	2999	17202	34287	41002	124061
B1	1	33869	12138	1464	6347	13920	11606	45475
	2	38040	11324	1892	3931	20893	15269	53309
	Ensemble	71909	23462	3356	10278	34813	26875	98784
B2	1	32231	10299	2884	2025	17023	20630	52881
	2	58520	11800	3534	19631	23555	27085	85805
	3	61435	24456	5625	3018	28335	42084	103519
	Ensemble	119955	36256	9159	22649	51890	69169	189324
C1	1	27055	7502	0	389	19164	8361	35416
	Ensemble	147010	43758	9159	23038	71054	77530	224740
C2	1	30377	5103	0	4195	21079	21321	51698
	2	36258	5103	0	2466	28689	16575	52833
	Ensemble	66635	10206	0	6661	49768	37896	104531
C3	1	39751	9679	7248	1224	21600	17743	57494
	2	27283	9679	4228	776	12600	10350	37633
	Ensemble	67034	19358	11476	2000	34200	28093	95127
D	1	41242	2800	0	9020	29422	47683	88925
	2	78362	2700	0	19917	55745	42483	120845
	Ensemble	119604	5500	0	28937	85167	90166	209770
E	1	39481	9778	1304	2225	26174	22838	62318
	2	42749	10601	2433	3875	25840	30830	73590
	3	55932	11560	1519	4353	38500	23021	78953
	Ensemble	98681	22161	3952	8228	64340	53851	152543
F	1	56412	21428	0	6917	28067	11046	67458

G	1	22746	6595	0	6809	9342	12022	34768
	2	20271	6595	0	7530	6146	9247	29518
	Ensemble	43017	13190	0	14339	15488	21269	64286
H	1	38014	15103	0	1386	21525	15815	53829
	2	54675	27119	0	13019	14537	24187	78862
	Ensemble	92689	42222	0	14405	36062	40002	132691
I	1	42862	17500	0	3749	21613	34897	77759
	2	52041	19691	0	4214	28136	38462	90503
	Ensemble	94903	37191	0	7963	49749	73359	168262
K	1	38159	5209	2400	2950	27600	17160	55319
	2	42489	6209	2400	5900	28980	18160	59649
	3	43952	12226	2400	2950	27600	19440	63392
	4	49282	13226	2400	5900	28980	19440	68722
	Ensemble	93234	25452	4800	8850	56580	38880	132114
Grand total	Grand total	1842221	421871	44901	284615	1093280	1056776	2899408

Coûts unitaires dans les stages d'approfondissement en internat

Organisme	Numéro d'ordre	Charges opérationnelles	Personnel pédagogique	Personnel non pédagogique	Fonctionnem.	Restauration hébergement	Charges de structure	(en %)
								Total
J	1	63,2	6,3	0,0	18,3	38,5	36,8	100,0
	2	61,1	10,9	0,0	8,4	41,9	38,9	100,0
	3	58,8	7,7	0,0	9,8	41,2	41,2	100,0
	4	43,1	8,7	0,0	10,6	23,9	56,9	100,0
	5	61,3	6,4	0,0	13,2	41,7	38,7	100,0
	6	60,1	6,8	0,0	6,2	47,1	39,9	100,0
	7	66,4	6,8	0,0	13,6	46,0	33,6	100,0
	8	59,6	11,1	0,0	10,0	38,5	40,4	100,0
	9	57,8	8,1	0,0	10,4	39,4	42,2	100,0
	10	61,0	5,6	0,0	6,9	48,5	39,0	100,0
	11	57,2	6,3	0,0	6,2	44,8	42,8	100,0
	12	62,5	12,4	0,0	7,1	43,0	37,5	100,0
	13	63,7	12,0	0,0	15,3	36,4	36,3	100,0
	14	70,4	10,4	0,0	4,5	55,6	29,6	100,0
	15	61,7	11,3	0,0	7,0	43,4	38,3	100,0
	16	57,7	6,6	0,0	8,8	42,3	42,3	100,0
	17	60,2	9,6	0,0	6,2	44,4	39,8	100,0
	18	59,8	7,8	0,0	8,4	43,7	40,2	100,0
	Ensemble	60,6	8,2	0,0	10,0	42,4	39,4	100,0
A	1	66,7	39,5	3,0	4,7	19,4	33,3	100,0
	2	67,1	13,7	2,1	19,0	32,3	32,9	100,0
	Ensemble	67,0	23,0	2,4	13,9	27,6	33,0	100,0
B1	1	74,5	26,7	3,2	14,0	30,6	25,5	100,0
	2	71,4	21,2	3,5	7,4	39,2	28,6	100,0
	Ensemble	72,8	23,8	3,4	10,4	35,2	27,2	100,0
B2	1	61,0	19,5	5,5	3,8	32,2	39,0	100,0
	2	68,2	13,8	4,1	22,9	27,5	31,6	100,0
	3	59,3	23,6	5,4	2,9	27,4	40,7	100,0
	Ensemble	63,4	19,2	4,8	12,0	27,4	36,5	100,0
C1	1	76,4	21,2	0,0	1,1	54,1	23,6	100,0
	Ensemble	65,4	19,5	4,1	10,3	31,6	34,5	100,0
C2	1	58,8	9,9	0,0	8,1	40,8	41,2	100,0
	2	68,6	9,7	0,0	4,7	54,3	31,4	100,0
	Ensemble	63,7	9,8	0,0	6,4	47,6	36,3	100,0
C3	1	69,1	16,8	12,6	2,1	37,6	30,9	100,0
	2	72,5	25,7	11,2	2,1	33,5	27,5	100,0
	Ensemble	70,5	20,3	12,1	2,1	36,0	29,5	100,0
D	1	46,4	3,1	0,0	10,1	33,1	53,6	100,0
	2	64,8	2,2	0,0	16,5	46,1	35,2	100,0
	Ensemble	57,0	2,6	0,0	13,8	40,6	43,0	100,0
E	1	63,4	15,7	2,1	3,6	42,0	36,6	100,0
	2	58,1	14,4	3,3	5,3	35,1	41,9	100,0
	3	70,8	14,6	1,9	5,5	48,8	29,2	100,0
	Ensemble	64,7	14,5	2,6	5,4	42,2	35,3	100,0
F	1	83,6	31,8	0,0	10,3	41,6	16,4	100,0
	Ensemble							
G	1	65,4	19,0	0,0	19,6	26,9	34,6	100,0

	2	68,7	22,3	0,0	25,5	20,8	31,3	100,0
	Ensemble	66,9	20,5	0,0	22,3	24,1	33,1	100,0
H	1	70,6	28,1	0,0	2,6	40,0	29,4	100,0
	2	69,3	34,4	0,0	16,5	18,4	30,7	100,0
	Ensemble	69,9	31,8	0,0	10,9	27,2	30,1	100,0
I	1	55,1	22,5	0,0	4,8	27,8	44,9	100,0
	2	57,5	21,8	0,0	4,7	31,1	42,5	100,0
	Ensemble	56,4	22,1	0,0	4,7	29,6	43,6	100,0
K	1	69,0	9,4	4,3	5,3	49,9	31,0	100,0
	2	71,2	10,4	4,0	9,9	48,6	30,4	100,0
	3	69,3	19,3	3,8	4,7	43,5	30,7	100,0
	4	71,7	19,2	3,5	8,6	42,2	28,3	100,0
	Ensemble	70,6	19,3	3,6	6,7	42,8	29,4	100,0
Grand Total		63,5	14,6	1,5	9,8	37,7	36,4	100,0

Structure des coûts pour les stages de formation générale en internat

(unité : F.)

Organisme	Numéro d'ordre	Charges opérationnelles	Personnel pédagogique	Personnel non pédagogique	Fonctionem.	Restauration hébergement	Charges de structure	Total
A	1	65471	21383	3500	7963	32625	35956	101427
B1	1	68929	28266	2563	2774	35326	22401	91330
	2	77709	36090	4272	7277	30070	39533	117242
	<i>Ensemble</i>	<i>146638</i>	<i>64356</i>	<i>6835</i>	<i>10051</i>	<i>65396</i>	<i>61934</i>	<i>208572</i>
B2	1	68932	17844	7962	4385	38741	34311	103243
	2	79275	23239	5395	4887	45754	27644	106918
	<i>Ensemble</i>	<i>148207</i>	<i>41083</i>	<i>13357</i>	<i>9272</i>	<i>84495</i>	<i>61955</i>	<i>210161</i>
C1	1	32300	6701	0	2565	23034	8361	40661
C2	1	45089	6602	0	5446	33041	22709	67798
	2	34465	6598	0	3227	24640	21741	56206
	<i>Ensemble</i>	<i>79554</i>	<i>13200</i>	<i>0</i>	<i>8673</i>	<i>57681</i>	<i>44450</i>	<i>124004</i>
C3	1	51290	12905	9261	1524	27600	22672	73962
	2	77620	17068	12079	1943	46530	29572	107192
	<i>Ensemble</i>	<i>128910</i>	<i>29973</i>	<i>21340</i>	<i>3467</i>	<i>74130</i>	<i>52244</i>	<i>181154</i>
D	1	55620	3600	0	6220	45800	55623	111243
E	1	47595	11099	2729	3633	30134	20622	68217
F	1	50931	13879	3303	8549	25200	14817	65748
	2	77854	21650	3303	8549	44352	25242	103096
	<i>Ensemble</i>	<i>128785</i>	<i>35529</i>	<i>6606</i>	<i>17098</i>	<i>69552</i>	<i>40059</i>	<i>168844</i>
G	1	25902	8222	0	6036	11644	18495	44397
	2	27093	8240	0	6145	12708	19728	46821
	<i>Ensemble</i>	<i>52995</i>	<i>16462</i>	<i>0</i>	<i>12181</i>	<i>24352</i>	<i>38223</i>	<i>91218</i>
H	1	35834	9600	0	2693	23541	16362	52196
	2	57101	11397	0	994	44710	25645	82746
	3	38343	10118	0	1924	26300	14176	52519
	4	44326	10101	0	5065	29160	21274	65600
	<i>Ensemble</i>	<i>175604</i>	<i>41216</i>	<i>0</i>	<i>10676</i>	<i>123711</i>	<i>77457</i>	<i>253061</i>
I	1	34873	13126	0	2811	18936	26173	61046
	2	37611	14584	0	3124	19903	29882	67493
	3	69558	27710	0	5935	35913	55255	124813
	<i>Ensemble</i>	<i>142042</i>	<i>55420</i>	<i>0</i>	<i>11870</i>	<i>74752</i>	<i>111310</i>	<i>253352</i>
K	1	66696	14946	4000	2950	44800	33448	100144
	2	58194	6444	4000	2950	44800	31000	89194
	<i>Ensemble</i>	<i>124890</i>	<i>21390</i>	<i>8000</i>	<i>5900</i>	<i>89600</i>	<i>64448</i>	<i>189338</i>
J	1	50885	8246	0	5784	36855	23903	74788
	2	45047	7630	0	7252	30165	23903	68950
	3	42532	8031	0	5981	28520	21730	64262
	4	69248	7762	0	6326	55160	36941	106189
	5	52354	7576	0	4423	40355	24989	77343
	6	41493	7617	0	3286	30590	20643	62136
	7	18833	0	0	9935	8898	14124	32957

	8	36811	7750	0	4157	24904	18470	55281
	9	68161	7712	0	5593	54856	38028	106189
	10	38443	7670	0	2472	28301	21730	60173
	11	61872	8081	0	6373	47418	32595	94467
	12	52467	7670	0	3337	41460	28249	80716
	13	67430	7750	0	4231	55449	35854	103284
	14	46822	7446	0	3705	35671	27162	73984
	15	58257	8145	0	4634	45478	32595	90852
	16	53991	7668	0	4475	41848	30422	84413
	17	60950	8001	0	5903	47046	32595	93545
	18	43290	8000	0	3445	31845	22816	66106
	19	55498	8269	0	4501	42728	29335	84833
	20	61317	4694	0	6889	49734	34768	96085
	<i>Ensemble</i>	<i>1025701</i>	<i>145718</i>	<i>0</i>	<i>102702</i>	<i>777281</i>	<i>550852</i>	<i>1576553</i>
Grand total		2354312	507130	62367	212271	1572543	1223494	3577805

Structure des coûts pour les stages de formation générale en internat

(en %)

Organisme	Numéro d'ordre	Charges Opérationn.	Personnel pédagogique	Personnel non pédagogique	Fonctionnem.	Restauration hébergement	Charges de structure	Total
A	1	64,5	21,1	3,5	7,9	32,2	35,5	100,0
B1	1	75,5	30,9	2,8	3,0	38,7	24,5	100,0
	2	66,3	30,8	3,6	6,2	25,6	33,7	100,0
		70,3	30,9	3,3	4,8	31,4	29,7	100,0
B2	1	66,8	17,3	7,7	4,2	37,5	33,2	100,0
	2	74,1	21,7	5,0	4,6	42,8	25,9	100,0
		70,5	19,5	6,4	4,4	40,2	29,5	100,0
C1	1	79,4	16,5	0,0	6,3	56,6	20,6	100,0
C2	1	66,5	9,7	0,0	8,0	48,7	33,5	100,0
	2	61,3	11,7	0,0	5,7	43,8	38,7	100,0
		64,2	10,6	0,0	7,0	46,5	35,8	100,0
C3	1	69,3	17,4	12,5	2,1	37,3	30,7	100,0
	2	72,4	15,9	11,3	1,8	43,4	27,6	100,0
		71,2	16,5	11,8	1,9	40,9	28,8	100,0
D	1	50,0	3,2	0,0	5,6	41,2	50,0	100,0
E	1	69,8	16,3	4,0	5,3	44,2	30,2	100,0
F	1	77,5	21,1	5,0	13,0	38,3	22,5	100,0
	2	75,5	21,0	3,2	8,3	43,0	24,5	100,0
		76,3	21,0	3,9	10,1	41,2	23,7	100,0
G	1	58,3	18,5	0,0	13,6	26,2	41,7	100,0
	2	57,9	17,6	0,0	13,1	27,1	42,1	100,0
		58,1	18,0	0,0	13,4	26,7	41,9	100,0
H	1	68,7	18,4	0,0	5,2	45,1	31,3	100,0
	2	69,0	13,8	0,0	1,2	54,0	31,0	100,0
	3	73,0	19,3	0,0	3,7	50,1	27,0	100,0
	4	67,6	15,4	0,0	7,7	44,5	32,4	100,0
		69,4	16,3	0,0	4,2	48,9	30,6	100,0
I	1	57,1	21,5	0,0	4,6	31,0	42,9	100,0
	2	55,7	21,6	0,0	4,6	29,5	44,3	100,0
	3	55,7	22,2	0,0	4,8	28,8	44,3	100,0
		56,1	21,9	0,0	4,7	29,5	43,9	100,0
K	1	66,6	14,9	4,0	2,9	44,7	33,4	100,0
	2	65,2	7,2	4,5	3,3	50,2	34,8	100,0
		66,0	11,3	4,2	3,1	47,3	34,0	100,0
J	1	68,0	11,0	0,0	7,7	49,3	32,0	100,0
	2	65,3	11,1	0,0	10,5	43,7	34,7	100,0
	3	66,2	12,5	0,0	9,3	44,4	33,8	100,0
	4	65,2	7,3	0,0	6,0	51,9	34,8	100,0
	5	67,7	9,8	0,0	5,7	52,2	32,3	100,0
	6	66,8	12,3	0,0	5,3	49,2	33,2	100,0
	7	57,1	0,0	0,0	30,1	27,0	42,9	100,0
	8	66,6	14,0	0,0	7,5	45,0	33,4	100,0

	9	64,2	7,3	0,0	5,3	51,7	35,8	100,0
	10	63,9	12,7	0,0	4,1	47,0	36,1	100,0
	11	65,5	8,6	0,0	6,7	50,2	34,5	100,0
	12	65,0	9,5	0,0	4,1	51,4	35,0	100,0
	13	65,3	7,5	0,0	4,1	53,7	34,7	100,0
	14	63,3	10,1	0,0	5,0	48,2	36,7	100,0
	15	64,1	9,0	0,0	5,1	50,1	35,9	100,0
	16	64,0	9,1	0,0	5,3	49,6	36,0	100,0
	17	65,2	8,6	0,0	6,3	50,3	34,8	100,0
	18	65,5	12,1	0,0	5,2	48,2	34,5	100,0
	19	65,4	9,7	0,0	5,3	50,4	34,6	100,0
	20	63,8	4,9	0,0	7,2	51,8	36,2	100,0
		65,1	9,2	0,0	6,5	49,3	34,9	100,0
Grand Total		65,8	14,2	1,7	5,9	44,0	34,2	100,0

Structure des coûts des stages de formation générale en externat

(unité : F.)

Organisme	Numéro d'ordre	Charges opérationnelles	Personnel pédagogique	Personnel non pédagogique	Fonctionem.	Restauration hébergement	Charges de structure	Total
J	1	18010	5153	0	6934	5923	30422	48432
	2	15492	7240	0	3148	5104	28249	43741
	3	5804	3054	0	2750	0	18471	24275
	4	10979	7202	0	3777	0	29336	40315
	Ensemble	50285	22649	0	16609	11027	106478	156763
A (dont 9 internes)	1	64038	21383	5382	6848	30425	40547	104585
B1	1	33733	28266	2197	3270	0	19585	53320
B2	1	63121	23286	6538	4061	29236	29990	93111
C1	1	24250	12502	6400	2353	2994	8361	32610
C2	1	26144	5155	0	7594	13395	27109	53253
D	1	16480	3600	0	6250	6630	53849	70329
E	1	27530	12059	1977	3103	12368	14936	42466
G	1	24607	8240	0	7236	9131	30824	55431
H	1	38014	15103	0	1386	21525	15815	53829
	2	54675	27119	0	13019	14537	24187	78862
	3	26554	5516	0	5446	15592	13088	39643
	Ensemble	119243	47738	0	19851	51654	53090	172334
I	1	19728	9961	0	2189	7578	20386	40114
	2	43742	22853	0	5023	15866	46765	90507
	Ensemble	63470	32814	0	7212	23444	67151	130621
Grand total		512901	217692	22494	84387	190304	451920	964823

Structure des coûts des stages de formation générale en externat

(en %)

Organisme	Numéro	Charges	Personnel	Personnel	Fonctionem.	Restauration	Charges	Total
	d'ordre	opérationnelles	pédagogique	non pédagogique		hébergement	de structure	
J	1	37,2	10,6	0,0	14,3	12,2	62,8	100,0
	2	35,4	16,6	0,0	7,2	11,7	64,6	100,0
	3	23,9	12,6	0,0	11,3	0,0	76,1	100,0
	4	27,2	17,9	0,0	9,4	0,0	72,8	100,0
	Ensemble	32,1	14,4	0,0	10,6	7,0	67,9	100,0
A (dont 9 internes)	1	61,2	20,4	5,1	6,5	29,1	38,8	100,0
B1	1	63,3	53,0	4,1	6,1	0,0	36,7	100,0
B2	1	67,8	25,0	7,0	4,4	31,4	32,2	100,0
C1	1	74,4	38,3	19,6	7,2	9,2	25,6	100,0
C2	1	49,1	9,7	0,0	14,3	25,2	50,9	100,0
D	1	23,4	5,1	0,0	8,9	9,4	76,6	100,0
E	1	64,8	28,4	4,7	7,3	29,1	35,2	100,0
G	1	44,4	14,9	0,0	13,1	16,5	55,6	100,0
H	1	70,6	28,1	0,0	2,6	40,0	29,4	100,0
	2	69,3	34,4	0,0	16,5	18,4	30,7	100,0
	3	67,0	13,9	0,0	13,7	39,3	33,0	100,0
	Ensemble	69,2	27,7	0,0	11,5	30,0	30,8	100,0
I	1	49,2	24,8	0,0	5,5	18,9	50,8	100,0
	2	48,3	25,2	0,0	5,5	17,5	51,7	100,0
	Ensemble	48,6	25,1	0,0	5,5	17,9	51,4	100,0
Grand total		53,2	22,6	2,3	8,7	19,7	46,8	100,0

Structure des coûts des stages d'approfondissement en externat

Organisme	Numéro d'ordre	Charges opérationnelles	Personnel pédagogique	Personnel non pédagogique	Fonctionnem.	Restauration hébergement	Charges de structure	Total
J	1	21019	4194	0	10618	6207	21730	42749
C1	1	13685	7270	1300	2800	2314	8361	22046
	2	10638	5470	480	1437	3250	8361	18999
D	1	9660	4100	0	4750	810	19568	29228
E (mixte)	1	55693	16104	1809	4277	33503	17902	73595
F	1	56328	18900	1373	25205	10850	16795	73123
	2	33128	14681	1373	2290	14784	10410	43538
G	1	19021	6595	0	6740	5686	18495	37516
H	1	26554	5516	0	5446	15592	13088	39643
Ensemble		245726	82830	6335	63563	92996	134710	380437
J	1	49,2	9,8	0,0	24,8	14,5	50,8	100,0
C1	1	62,1	33,0	5,9	12,7	10,5	37,9	100,0
	2	56,0	28,8	2,5	7,6	17,1	44,0	100,0
D	1	33,1	14,0	0,0	16,3	2,8	66,9	100,0
E (mixte)	1	75,7	21,9	2,5	5,8	45,5	24,3	100,0
F	1	77,0	25,8	1,9	34,5	14,8	23,0	100,0
	2	76,1	33,7	3,2	5,3	34,0	23,9	100,0
G	1	50,7	17,6	0,0	18,0	15,2	49,3	100,0
H	1	67,0	13,9	0,0	13,7	39,3	33,0	100,0
Ensemble	9	64,6	21,8	1,7	16,7	24,4	35,4	100,0

**Coûts unitaires de Formation au BAFA
d'une Association habilitée par Délégations régionales**

unité : F

	Charges opérationnelles	Personnel pédagogique	Personnel non pédagog.	Fonctionnem. courant	Restauration hébergement	Charges de structure	Total
Alpes-Provence/Corse	1902	771	105	175	850	1290	3192
Alsace-Lorraine	2117	720	211	161	1025	1289	3406
Aquitaine	1971	812	139	100	920	1537	3506
Auvergne	2034	829	223	127	855	1227	3261
Basse-Normandie	1708	717	102	97	792	1114	2823
Bretagne	1791	609	98	130	954	1146	2937
Centre	2080	696	238	90	1056	1085	3165
Champagne-Ardenne	2046	821	191	153	881	1596	3642
Côte d'Azur	1842	629	65	113	1036	1298	3140
Franche-Comté	2058	731	183	92	1051	1368	3426
Haute-Normandie	1740	601	196	55	889	1295	3035
Ile-de-France	2168	619	169	220	1160	828	2996
Languedoc-Roussillon	1724	598	141	127	858	1234	2958
Midi-Pyrénées	2086	802	178	182	923	1087	3172
Nord/Pas-de-Calais	1507	594	145	122	646	959	2465
Pays de Loire	1914	688	145	105	976	1104	3018
Picardie	2019	778	178	111	951	1330	3349
Poitou-Charentes	1863	662	232	105	865	1630	3494
Rhône-Alpes	2096	812	107	202	976	1145	3241
Ensemble	1933	692	156	144	941	1171	3104
	Charges opérationnelles	Personnel pédagogique	Personnel non pédagog.	Fonctionnem. courant	Restauration hébergement	Charges de structure	Total
Alpes-Provence/Corse	59,6	24,2	3,3	5,5	26,6	40,4	100,0
Alsace-Lorraine	62,2	21,1	6,2	4,7	30,1	37,8	100,0
Aquitaine	56,2	23,2	4,0	2,9	26,2	43,8	100,0
Auvergne	62,4	25,4	6,8	3,9	26,2	37,6	100,0
Basse-Normandie	60,5	25,4	3,6	3,4	28,1	39,5	100,0
Bretagne	61,0	20,7	3,3	4,4	32,5	39,0	100,0
Centre	65,7	22,0	7,5	2,8	33,4	34,3	100,0
Champagne-Ardenne	56,2	22,5	5,2	4,2	24,2	43,8	100,0
Côte d'Azur	58,7	20,0	2,1	3,6	33,0	41,3	100,0
Franche-Comté	60,1	21,3	5,3	2,7	30,7	39,9	100,0
Haute-Normandie	57,3	19,8	6,5	1,8	29,3	42,7	100,0
Ile-de-France	72,4	20,7	5,6	7,3	38,7	27,6	100,0
Languedoc-Roussillon	58,3	20,2	4,8	4,3	29,0	41,7	100,0
Midi-Pyrénées	65,8	25,3	5,6	5,7	29,1	34,3	100,0
Nord/Pas-de-Calais	61,1	24,1	5,9	4,9	26,2	38,9	100,0
Pays de Loire	63,4	22,8	4,8	3,5	32,3	36,6	100,0
Picardie	60,3	23,2	5,3	3,3	28,4	39,7	100,0
Poitou-Charentes	53,3	18,9	6,6	3,0	24,8	46,7	100,0
Rhône-Alpes	64,7	25,1	3,3	6,2	30,1	35,3	100,0
Ensemble	62,3	22,3	5,0	4,6	30,3	37,7	100,0

	Charges	Personnel	Personnel	Fonctionnem.	Restauration	Charges	Total
	opérationnelles	pédagogique	non pédagog.	courant	hébergement	de structure	
Alpes Provence/Corse	98,4	111,4	67,3	121,5	90,3	110,2	102,8
Alsace-Lorraine	109,5	104,0	135,3	111,8	108,9	110,1	109,7
Aquitaine	102,0	117,3	89,1	69,4	97,8	131,3	113,0
Auvergne	105,2	119,8	142,9	88,2	90,9	104,8	105,1
Basse-Normandie	88,4	103,6	65,4	67,4	84,2	95,1	90,9
Bretagne	92,7	88,0	62,8	90,3	101,4	97,9	94,6
Centre	107,6	100,6	152,6	62,5	112,2	92,7	102,0
Champagne-Ardenne	105,8	118,6	122,4	106,3	93,6	136,3	117,3
Côte d'Azur	95,3	90,9	41,7	78,5	110,1	110,8	101,2
Franche-Comté	106,5	105,6	117,3	63,9	111,7	116,8	110,4
Haute-Normandie	90,0	86,8	125,6	38,2	94,5	110,6	97,8
Ile-de-France	112,2	89,5	108,3	152,8	123,3	70,7	96,5
Languedoc-Roussillon	89,2	86,4	90,4	88,2	91,2	105,4	95,3
Midi-Pyrénées	107,9	115,9	114,1	126,4	98,1	92,8	102,2
Nord/Pas-de-Calais	78,0	85,8	92,9	84,7	68,7	81,9	79,4
Pays de Loire	99,0	99,4	92,9	72,9	103,7	94,3	97,2
Picardie	104,4	112,4	114,1	77,1	101,1	113,6	107,9
Poitou-Charentes	96,4	95,7	148,7	72,9	91,9	139,2	112,6
Rhône-Alpes	108,4	117,3	68,6	140,3	103,7	97,8	104,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0